

PRINTEMPS 2022

BULLETIN MUNICIPAL

Le Touvet

mag



DOSSIER

Les mobilités douces au Touvet

Regards sur

SOLIDARITÉ AVEC L'UKRAINE



LE TOUVET
GRESIVAUDAN

À NOTER

PERMANENCES DES ÉLUS

Mairie du Touvet

En cas d'urgence, vous pouvez contacter les élus le week-end et les jours fériés au **06 87 76 15 09 - adjoints@letouvet.com**

Vous voulez rencontrer un élu, prenez rendez-vous en téléphonant au secrétariat de la mairie du Touvet.

Laurence THÉRY, maire,

André GONNET, 1^{er} adjoint, délégation travaux et réseaux.
Annie VUILLERMOZ, 2^e adjointe, délégation solidarités vie scolaire et lecture publique.

Adrian RAFFIN, 3^e adjoint, délégation finances, communication et concertation

Sylvie LARGE, 4^e adjointe, délégation culture et patrimoine
Michel NOLLY, 5^e adjoint, délégation vie associative.

Sandrine PISSARD-GIBOLLET, 6^e adjointe, délégation médiation sociale et culturelle

Adresse mél : mairie@letouvet.com

Adresse web : www.letouvet.com

Tél. 04 76 92 34 34

• le lundi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00

• le mercredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h00

• le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00

• le samedi de 9h00 à 12h00

Accueil téléphonique du lundi au vendredi de 9h00 à 18h00 et le samedi de 9h00 à 12h00.

Point WiFi

En libre accès aux heures d'ouverture de la Bibliothèque.

Réservation de salles

• à la maison des associations, le mercredi de 14h à 19h et le vendredi de 9h à 12h.

Tél. 04 58 00 50 37 - **Par mél** : resasalles@letouvet.com

Conseils municipaux

Tous les deux mois, salle du conseil de la mairie.

Député de l'Isère

Catherine Kamowski - secrétariat parlementaire.

1 rue Conrad Killian - 38950 Saint Martin le Vinoux

Mél circo3805@gmail.com

Conseillers départementaux

Christophe Borg : christophe.borg@isere.fr

Martine Kohly : martine.kohly@isere.fr

Gendarmerie - brigade du Touvet

Rue de la Priola

Tél. 04 76 08 45 94 - **Fax** 04 76 92 34 94.

Au quotidien vous pouvez contacter

Le service vie scolaire au 04 76 92 34 37.

L'école maternelle, directrice Florence Ghisolfi, au 04 76 08 46 70.

L'école élémentaire, directeur Jean-Michel Vivant, au 04 76 71 72 46.

La psychologue éducation nationale, Claire Hamburger Doucerain au 04 76 08 55 86.

Le collège La Pierre-Aiguille, principal Anne-Laure Jeannin, au 04 76 08 40 70 - Fax 04 76 08 58 52.

L'accueil de loisirs au 04 76 92 36 11.

Le relais d'assistantes maternelles au 06 33 49 49 01.

La halte-garderie au 04 76 08 45 35.

La salle du Bresson, au 04 58 00 50 37 (le mercredi de 14h à 19h et le vendredi de 9h à 12h).

Les services techniques au 04 76 99 75 56.

Le service urbanisme au 04 76 92 34 36.

Permanences les lundis et vendredis de 9h à 12h et sur rendez-vous les lundis et vendredis après-midi.

Bibliothèque municipale

Avenue Fernand Gras - 38660 Le Touvet

Tél. 04 58 00 50 27. La bibliothèque est ouverte au public, le mardi de 15h à 18h, le mercredi de 10h30 à 12h30 et de 14h30 à 17h30, le vendredi de 16h à 19h et le samedi de 10h30 à 12h30 et de 14h30 à 17h30. Horaires pendant les vacances : le mardi de 15h à 18h, le mercredi de 10h30 à 12h30, le vendredi de 16h à 19h et le samedi de 10h30 à 12h30.

La Poste

Le bureau de Poste du village : lundi, mardi, mercredi et vendredi de 13h30 à 18h et le samedi de 9h30 à 12h15.

Le centre de tri (seulement pour les opérations postales, aucune opération financière) : du lundi au vendredi de 8h45 à 18h et le samedi de 8h45 à 12h.

Logement

L'Adil (Association départementale d'information au logement) vous informe sur vos droits et obligations en tant que locataires ou propriétaires. Permanences à Crolles le 2^e jeudi de chaque mois, et à Pontcharra le 4^e jeudi de chaque mois de 14h00 à 17h00.

Siège social : 2, boulevard Maréchal Joffre 38000 Grenoble
Tél. 04 76 53 37 32.

Le Pact de l'Isère : permanences sur rendez-vous au 04 76 97 74 97.

Les marchés du Touvet

Tous les samedis à partir de 8h00, vous pouvez découvrir une ambiance de marché de village autour d'une trentaine d'exposants qui proposent des produits de qualité.

La circulation et le stationnement sont interdits, par arrêté municipal, le samedi matin de 6h00 à 14h00 sur la place de l'église et la Grande rue entre la place de l'école et la rue de la Priola.

Action sociale

Centre communal d'action sociale (CCAS)

Le CCAS assure une permanence hebdomadaire à la mairie. L'accueil se fait sur rendez-vous.

Tél. 04 76 92 34 34 - **Mél** ccas@letouvet.com.

Point info Autonomie Personnes âgées

Une permanence est assurée par Marie-Christine Gomes à la mairie chaque mercredi de 10 heures à 12 heures, avec ou sans rendez-vous.

Tél. 04 76 92 34 34.

Pôle Emploi

Site d'accueil à Pontcharra, 440 avenue de la Gare.

• du lundi au jeudi de 8h45 à 12h00 et de 13h00 à 15h30
• le vendredi de 8h45 à 11h45

Tél. 0 811 01 01 38.

Assistante sociale

Vous pouvez contacter le centre médico-social de Pontcharra au 04 76 97 32 52.

Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM)

Un mardi sur deux de 13h45 à 14h45 à la mairie de Goncelin.

Caisse de retraite

Depuis le 1^{er} mai 2014, la permanence retraite n'est plus assurée au Touvet. Les futurs retraités sont désormais reçus au Point accueil retraite de Pontcharra du lundi au jeudi sur rendez-vous.

Tél. 3960 (09 71 10 39 60 depuis un mobile ou une box).

CARSAT service social (anciennement CRAM)

À la mairie du Touvet sur rendez-vous.

Tél. 36 46

Mission locale

Site d'accueil à Pontcharra, Village d'entreprises du Breda

• lundi et vendredi de 9h à 12h

• du mardi au jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h

Tél. 04 76 08 08 70.

Coordinateur de l'aide à domicile des personnes âgées (ADPA)

• Aurélie Masnada accueille sur rendez-vous à la mairie de Goncelin tous les mercredis de 9h à 12h.

• Permanence téléphonique : du lundi au vendredi 8h30 - 11h30 au 04 76 92 18 82.

Divers

Permanence avocat conseil :

Mairie de Goncelin.

Tél. 04 76 71 78 75.

Maison de l'avocat

49 avenue Pierre Semard à Grenoble

Ouverture : du lundi au jeudi à 13h30.

Tél. 04 76 15 10 36 **Fax** 04 76 44 22 05.

Conciliateur de justice

Roselyne Marty tient ses permanences à la mairie du Touvet le 3^e et le 4^e jeudi du mois, de 9h à 12h, sur rendez-vous à prendre auprès du secrétariat de la mairie.

Tél. 04 76 92 34 34

Architecte-conseil

M. Laurent Louis vous reçoit à la mairie, sur rendez-vous à prendre auprès du secrétariat de la mairie.

Tél. 04 76 92 34 34.

Société protectrice des animaux (SPA)

ZA de la vallée 38140 Renage -

14h à 18h30 sauf jeudi, dimanche et fêtes

Tél. 04 76 91 02 40

Trésor public

Avenue Montfillon - BP 16 - 38660 Le Touvet

Correspondant : M Philippe VASSEUR

Tél. 04 76 08 45 87 - **Fax** 04 76 08 53 17.

Horaires d'ouverture :

• lundi et mardi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h00

• jeudi de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30

Propreté urbaine

Collecte des déchets ménagers par le service collecte et traitement des déchets du Grésivaudan

Bac à ordures ménagères : le jeudi -

Bac de tri : le vendredi

Rappel : **merci de sortir votre bac la veille du ramassage**
Jours fériés : report systématique des collectes concernés au mercredi de la semaine en cours.

Points de regroupement de collecte des déchets

Ils sont à votre disposition au parking Plaussu, à la mairie, à la salle du Bresson, à la Conche (en face de Netto), au cimetière, avenue Fernand Gras, à la Gendarmerie.

Pour le verre, le papier/carton, les déchets recyclables et les ordures ménagères.

Déchetteries, pour tous renseignements, s'adresser au service collecte et traitement des déchets, **Tél.** 04 38 72 94 30 / www.le-gresivaudan.fr (rubrique 100% pratique)

Matériaux acceptés : papiers, cartons, encombrants, déchets verts, gravats inertes, batteries, verre, bois, huiles de vidange, huiles de friture, pneumatiques, métaux, cartouches d'encre, piles et accumulateurs, néons et lampes basse consommation, textiles, DEEE (Déchets d'équipements électriques et électroniques).

-Au Touvet, route de Goncelin, horaires d'ouverture :

-À Crolles, rue des Frères Montgolfier :

• Du lundi au dimanche de 8h30 à 17h45

Fermée les jours fériés*

Bon voisinage

Tondeuses et machines

Un arrêté préfectoral réglemente l'utilisation des tondeuses :

• du lundi au vendredi : de 8h à 12h et de 14h à 19h

• le samedi : de 9h à 12h et de 15h à 19h

• le dimanche et les jours fériés : de 10h à 12h.

Feu de végétaux

Le règlement sanitaire départemental interdit l'élimination par brûlage de tous les déchets ménagers, dont les déchets verts.

Se déplacer

En autocar : www.tougo.fr ou www.transisere.fr

Tougo : 0 800 941 103 ; Allô Transisère : 0820 08 38 38 (0,118 €/minute).

La communauté de communes du Grésivaudan assure la maintenance des arrêts de bus à leur logo. Pour toute dégradation d'abribus ou de poteaux d'arrêt, contacter le numéro vert 0 800 845 295.

En train : www.ter-sncf.com/rhone-alpes (Chambéry - Grenoble) ou 0 891 67 68 00 pour TER et 0 892 35 35 35 pour SNCF. La gare de Goncelin vous accueille du lundi au vendredi de 10h30 à 13h00 et de 15h00 à 19h00, vente de billets, de cartes...

Éclairage public

La société DSE gère la maintenance de l'éclairage public dans la commune. Pour tout dysfonctionnement contacter les services techniques communaux ou la mairie au 04 76 92 34 34, en indiquant le numéro figurant sur le poteau.

Permanences «infos-énergie»

Quelle énergie choisir dans mon projet de construction ou de rénovation ? Comment réduire ma consommation actuelle ? Quelles solutions techniques et financières ?

L'Ageden conseille et répond aux questions de tous (habitants et professionnels) : **Tél.** 04 76 23 53 50

Ce service de proximité vous est proposé par la Communauté de communes Le Grésivaudan.

www.le-gresivaudan.fr

Urgence

Vous pouvez contacter les numéros de téléphone ci-dessous 7j/7 et 24h/24 :

• POMPIERS : 18

• SAMU : 15

• Centre anti-poison : 04 76 42 42 42

• Médecin de garde : 0 810 15 33 33

• Pharmacie de garde : 3915

• EDF : 0 810 33 33 38

• GDF : 0 800 47 33 33

• Véolia : 09 69 32 34 58



© Alain Raffin

Madame, Monsieur,

Alors même que la propagation de la Covid19 ne conduit plus à l'augmentation des hospitalisations et que dans ses formes les plus graves au moins la pandémie semble ralentir ses effets, en quelques jours, l'Europe a changé de physionomie. À un mois de la commémoration du 8 mai 1945, l'invasion de l'Ukraine confirme les tentatives hégémoniques du Président russe qui, sur le sol européen, nous a ramené quatre-vingt ans en arrière. La Paix est fragile, la construction européenne fondamentale, nous en avons une terrible démonstration. Le peuple ukrainien se bat au nom de la liberté. Résistant et déterminé, il est admirable de courage.

Pour répondre à l'urgence de cette guerre vous avez participé à la collecte de dons matériels organisée par la protection civile. Ce sont 10m³ que le Secours Populaire achemine en Pologne. Vous avez proposé des solutions d'hébergement. Comme d'habitude les habitants du Touvet se sont mobilisés. Soyez-en remerciés. La municipalité a pour sa part voté en votre nom une subvention de 5000 € qui sera directement versée à un fonds d'État pour s'assurer de la parfaite réception par l'Ukraine de ce don financier.

Dans quelques jours nous sommes appelés à voter et 2022 déterminera notre avenir collectif. Pour que les réponses politiques soient à la hauteur des enjeux auxquels les Français sont confrontés peut-être faut-il rappeler que derrière l'expression de « pouvoir d'achat » le logement représente le 1^{er} poste du budget des ménages, qu'un français sur quatre ne mange pas à sa faim et que l'urgence climatique nous talonne.

Dans le dossier de ce printemps nous vous invitons à découvrir, avec le développement des mobilités douces dans la commune la participation du Touvet, à cette nécessaire transition écologique.

Je souhaite, Madame, Monsieur, que le printemps vous apporte un peu plus de légèreté et de gaieté.

Laurence Théry
Maire du Touvet

2-3

À NOTER / ÉDITO

4-13

DOSSIER Les mobilités douces au Touvet

14-17

VIE DE LA COMMUNE

18-21

SOLIDARITÉS

22-23

ENVIRONNEMENT

24-25

TRAVAUX

26-28

CONSEIL MUNICIPAL

29-31

PANORAMA INSTITUTIONNEL

32

ÉTAT-CIVIL - PETITES ANNONCES

33-35

COMMUNICATION - CONCERTATION

36

REGARDS SUR... Solidarité avec l'Ukraine

LES MOBILITÉS DOUCES AU TOUVET



La circulation, préoccupation constante de la municipalité, reste une équation complexe. La multiplicité des usages se conjugue avec la géographie et la topographie. Et le charme de notre village peut être source de multiples contraintes quand on parle d'aménagement. L'attractivité du Touvet tient autant au fait d'être bien desservi par des axes routiers qu'au fait d'être un village traditionnel.

Comment concilier fluidité et sécurité des déplacements dans des rues sinueuses et étroites ? Comment favoriser la marche et le vélo pour les déplacements quotidiens quand on habite sur les hauteurs et dans les hameaux ?

Comment concilier des axes routiers majeurs, autoroute, RD 29 et RD 90 sans être perturbé par les trafics routiers ?

L'espace public du village, contraint, doit répondre à de multiples besoins :

- permettre les déplacements routiers individuels, collectifs comme les cheminements piétons et poussettes,

- favoriser les déplacements en cycles et en trottinettes tout en étant garant de l'attractivité commerciale, atout majeur du village,
- offrir un bon confort d'usage, et préserver le cadre de vie.

Dans les rues du Touvet, on marche, on court, on joue, on parle, on crie, on roule, on danse, on peint, on écoute de la musique, on commémore, on achète, on grignote, on attend, on se promène... parfois seul, parfois à plusieurs... on promène son chien, on flâne, on rêve... on s'évite, on se gêne, on se retrouve, on se rencontre... À chacun sa rue, à chacun sa façon de vivre la rue, à chaque moment une rue différente, rue décorée, rue encombrée, rue vide, rue glissante. L'espace public, lieu de vie pour chacun, est un espace de rencontres et de passages, qui doit à la fois permettre le stationnement, le déplacement, la mobilité comme l'immobilité. On le souhaite pratique, esthétique, ludique, écologique, modulable, adaptable... mais aussi sécurisé pour que petits et grands, puissent y vivre en toute tranquillité. L'aménagement urbain doit répondre à cette diversité des usages : un beau défi au quotidien pour le « vivre ensemble ».

Habitudes de déplacements dans le Grésivaudan ou comment circule-t-on au Touvet et alentours ?

Une enquête mobilité a été réalisée sur la grande région grenobloise (359 communes) d'octobre 2019 à janvier 2020. Dans ce territoire ce sont 2,8 millions de déplacements quotidiens réalisés par les habitants un jour de semaine, dont 53 % en voiture, 30 % à pied, 11 % en transports collectifs et 5 % en vélo.

Au niveau du Grésivaudan ce sont 391 000 déplacements quotidiens. Pour le Touvet et les communes environnantes, 70 % des déplacements sont effectués en voiture, 22 % à pied, 8 % en transports collectifs et 0,5 % en vélo.

La place de la voiture reste donc prépondérante sur notre territoire pour se rendre au travail ; la pratique du vélo étant plus fréquente en cœur urbain dense, c'est-à-dire dans la métropole grenobloise.

Pour une commune comme le Touvet c'est la combinaison de solutions multiples qui permettra de faire baisser la part de la voiture : transports collectifs (bus et TER) vers les zones d'activités, d'emploi et de loisirs, liaisons cyclables avec les communes environnantes, services de covoiturage (parking, covoiturage spontané ou organisé).



Des axes majeurs structurent depuis 2008 le travail de la municipalité en matière de mobilité

Sécuriser les 2 routes départementales et restaurer la place du piéton



RD 90 à La Frette



Aménagement à La Conche

Sur la RD 90, dès 2010, c'est l'installation de feux tricolores à la Frette, et des aménagements permettant de fonder le caractère urbain du hameau que les automobilistes traversent (îlot central, alerte pour les traversées, liaisons piétonnes des bas-côtés). Suivant la Conche en 2009 avec la création d'un îlot central qui s'accompagne d'un tourne à gauche et de passages piétons. La création de plus de 42 logements a complexifié encore les circulations et ce carrefour est sans conteste le point dangereux de la commune. Entre pétitions des habitants, analyses des flux, le dialogue avec le Département se poursuit pour envisager un aménagement plus sécurisé. L'ensemble de l'axe a été doté de bandes cyclables.

Sur la RD 29, en direction du Plateau des Petites Roches, une étude d'ensemble en 2015 a permis de considérer les liaisons piétonnes de la Combe au carrefour de la

Conche en passant par la rue de l'Ancien Tram. La route, très circulante, étroite et sinueuse, ne peut pas permettre de se déplacer à pied et ce sont donc des axes de rabattement par des rues parallèles et des chemins à talons qui ont été privilégiés. Malgré tout un travail de marquage et de créations d'îlots centraux a permis de ralentir la vitesse en direction du Plateau. La création d'un rond-point entre les rues de la Charrière et de la rue de la Montagne, la création d'une liaison sécurisée entre la rue de la Charrière et le collège, visent aussi à sécuriser les circulations piétonnes. Une troisième tranche de travaux est prévue pour aménager la rue de l'Ancien Tram, à l'issue de constructions à venir, et en concertation avec le Grésivaudan, qui devrait au préalable refaire les réseaux d'eau et d'assainissement.

Pour limiter l'emprise de la voiture individuelle et donner une place accrue aux

piétons en 2012, les deux places du centre village, la place de l'église et la place de la Mairie, ont été réaménagées. Ce fut aussi en 2017 la création d'une zone de rencontre, décidée à la suite d'une large concertation

Zone de rencontre de la Grande rue



menée de 2012 à 2014 sur l'ensemble de la Grande rue, et dont une 1^{ère} tranche d'aménagement a été réalisée au cœur du village, de la boulangerie du bas à la boucherie.



Aménagement à La Combe



Giratoire rue de la Charrière

Ce travail s'inspire aussi des traditions du village pour donner place aux cheminements piétons. Cela passe par la mise en valeur et

la préservation des passages à talon ; c'est un travail constant en lien avec le service urbanisme pour penser aux mobilités douces

bien en amont de toutes les opérations d'aménagement.

Les passages à talons, d'hier et aujourd'hui



Le Touvet, riche de son petit patrimoine, compte nombre de « passages à talons », chemins piétons à emprunter librement, qui serpentent à travers le tissu bâti. La commission culture et patrimoine, en 2009, a mis en valeur cette spécificité du village, un réseau de raccourcis, utilisés par les anciens, adeptes des déplacements doux... Le tout est présenté dans une brochure disponible en Mairie. Malheureusement certains chemins à talons, pourtant situés sur l'espace public, ont été « privatisés » et la municipalité cherche à les récupérer et à les réouvrir.

Car dans la continuité des anciennes pratiques, faciliter, diversifier, sécuriser les trajets à pied est un enjeu majeur, avec un double objectif : développer la connaissance et l'usage des chemins existants et créer de nouveaux cheminements piétons pour favoriser les circulations traversantes pour cheminer en sécurité des habitations vers les grands axes. Inscrites au Plan local d'urbanisme (PLU) diverses liaisons sont d'ores et déjà prévues ou à l'étude : entre le village, du rond point à la zone commerciale des Grandes terres, entre la rue de l'Ancien Tram et le chemin du Mollard, entre l'arrière de l'école élémentaire et le parking de l'école

maternelle, entre le parking Plaussu et la rue de la Charrière (chemin des Lavandières), entre la route de Saint Hilaire et le chemin du Mollard, entre le chemin des Violettes et le chemin de la Bayette. D'autres sont à imaginer... Tout cela ne se fait pas sans résistances car cheminer ainsi suppose de passer en toute proximité des habitations existantes, de longer les propriétés privées. Il faut faire valoir l'intérêt collectif, négocier, discuter, pour faire tomber les craintes de voir le promeneur passer trop près de chez soi. Et quelques fois, une procédure juridique s'impose.

Intégrer le sujet des mobilités dans les projets d'aménagement, au cœur des temps de concertation

Place de l'École - 2009



Place de l'École - 2022



Les places du village ont été aménagées pour offrir des lieux pour la vie collective, favoriser la promenade, la pause, la rencontre. Les questions de mobilités, de stationnement, d'accès aux commerces et aux services publics ont guidé les réflexions. Ainsi la place de l'école a cessé d'être un parking et la place de l'église a pu donner toute son ampleur aux causeries et au marché. Leur aménagement a créé des liaisons piétonnes respectant les impératifs d'accessibilité et de protection des personnes. Le PLU est régulièrement modifié pour intégrer des objectifs de piétonisation. Ainsi des Orientations d'aménagement programmées (OAP) posent des jalons pour l'avenir. « Les orientations d'aménagement et de programmation comprennent, en cohérence avec le projet d'aménagement et de développement durable, des dispositions portant

Place de l'Église - 2012



Place de l'Église - 2022





sur l'aménagement, l'habitat, les transports et les déplacements. En l'absence de schéma de cohérence territoriale, les orientations d'aménagement et de programmation d'un plan local d'urbanisme élaboré par un établissement public de coopération intercommunale comprennent les dispositions relatives à l'équipement commercial et artisanal mentionnées aux articles L. 141-16 et L. 141-17 » — Code de l'urbanisme, art. L. 151-64 - Wikipedia

Des temps de concertation rythment les projets de mobilité. La plus exemplaire, d'une durée de 18 mois a prévalu à l'aménagement de la Grande Rue, Tranche 1.

Les élus ont engagé en 2013 un diagnostic portant sur les thématiques mobilité/circulation et urbanisme/paysage de la Grande Rue, réalisé par Epode et BCPH Ingénierie. Ce diagnostic dressait un état des lieux de cette artère majeure et préconisait des pistes d'actions.

Parallèlement à ce travail, les élus ont accompagné la démarche sur un temps long et diversifié de concertation. Questionnaires, tables rondes, boîtes à idées, diagnostics en marchant, ateliers en salle, réunions publiques... ont permis aux habitants de s'exprimer, sur leurs besoins comme sur leurs attentes, pour envisager ensemble le devenir de la Grande Rue, en conciliant des intérêts parfois contradictoires. Le maître mot des conclusions retenues est resté la conciliation des modes de déplacements :

Extrait du compte-rendu de la concertation - commune du Touvet

La concertation a conclu à la nécessité de partager l'espace pour permettre la cohabitation de tous les modes de déplacements : piéton, voiture, bus et vélo.

Pour cela, il est nécessaire de :

- permettre un cheminement piéton continu sur l'ensemble de la Grande Rue répondant aux normes d'accès des personnes à mobilité réduite (PMR)
- permettre l'accès des commerces aux PMR
- conserver un double sens de circulation sur l'ensemble de la Grande Rue
- prévoir un aménagement intégré du stationnement afin d'éviter les stationnements illicites gênant la circulation, et permettre une utilisation optimale des parkings existants

- maintenir la circulation des transports en commun dans la Grande Rue
- doubler les aménagements de surface par la reprise totale des réseaux sur la section centrale
- intégrer une forte dimension paysagère pour requalifier et végétaliser le centre village : les solutions proposées doivent intégrer un traitement qualitatif des aménagements et prendre en compte le patrimoine existant.

Les visites de quartier réalisées à La Frette, en haut de la Grande rue, à la Charrière, à la Combe, à la Conche, à la Perrière, au Vivier, à la Priola etc. ont été l'occasion, à chaque fois, d'évoquer les circulations, le stationnement, la place des différents modes de déplacement.



Soutenir et promouvoir les alternatives à l'usage de la voiture individuelle

Des actions multiples engagent à se déplacer autrement pour promouvoir le vélo et les transports en commun et à se saisir de façons innovantes d'aborder les circulations. La commission mobilité est le fer de lance de ces actions. Pour favoriser l'usage du vélo plus de quarante arceaux à vélo ont été installés en 2021 dans la commune, à proximité des commerces, des services publics, des lieux de loisirs.

Toutes les actions de promotions des mobilités douces sont maintenant coordonnées par le SMMAG (Syndicat Mixte des Mobilités de l'Aire Grenobloise), syndicat auquel le Grésivaudan est adhérent.

- La liaison cyclable avec la commune de Goncelin, permettant en particulier de rejoindre la gare, est annoncée par le SMMAG pour début 2025.
- Un schéma directeur cyclable est en cours d'élaboration au niveau du Grésivaudan,



© Le Grésivaudan

visant à développer la pratique du vélo sur le territoire.

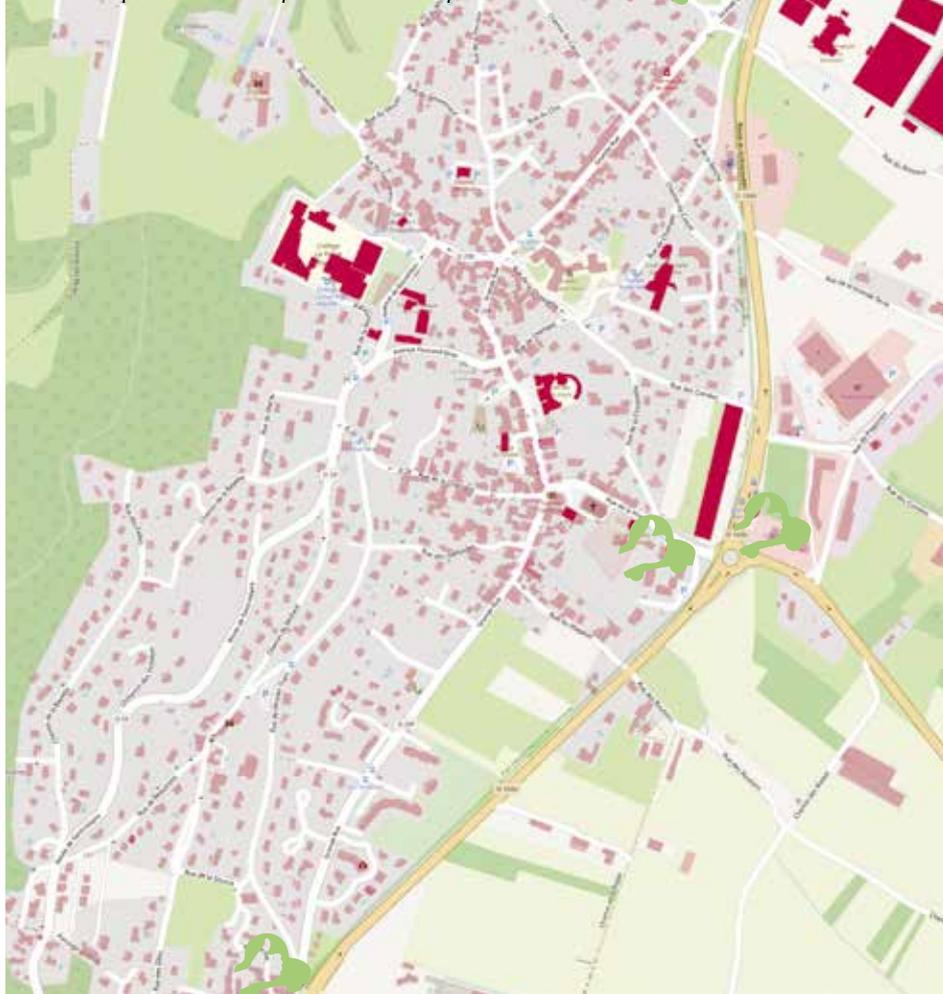
- Un service de location de vélo (M Vélo+) se développe aussi dans le Grésivaudan avec des consignes permettant de stocker les vélos de manière sécurisée, ce qui existe sur la parking du cimetière au Touvet, des points de location mobile (le service Mvélo+, une agence mobile proposant les services de location et d'entretien en différents points du territoire), une agence fixe à Crolles, et des animations sur tout le territoire.

- Pour favoriser l'usage collectif de la voiture, des services de covoiturage sont disponibles sur le territoire du Grésivaudan. Le Touvet est particulièrement bien desservi avec la présence du réseau « M covoit' Lignes + » au parking des Grandes Terres.
- Des panneaux de covoiturage spontané Rézopouce ont été installés au Touvet.

Plus d'infos

Tous les détails sont disponibles sur le site du Grésivaudan « Utiliser la voiture autrement - Le Grésivaudan - Communauté de Communes (le-gresivaudan.fr) »

Carte d'implantation des panneaux Rézopouce



© Nellafoto-Pixabay

Quelle assurance pour circuler avec sa trottinette électrique ?

La trottinette électrique, les gyropodes, les hoverboards sont des nouveaux moyens de mobilité et à ce titre, peuvent occasionner des dégâts. Raison pour laquelle, leurs conducteurs sont tenus de souscrire une assurance de type responsabilité civile.

Le fonds de garantie des assurances obligatoires (FGAO) s'inquiète de cette augmentation des cas, en quelques années, et surtout des dommages causés par les conducteurs de trottinette électrique qui représentent 96 % des 400 demandes faites auprès de cette instance, l'année dernière, par les victimes.

Participant au changement de modèles et à la nécessité d'abandonner la construction des véhicules thermiques, fixée par la loi en 2030, la commune est équipée de 2 véhicules

électriques, 1 pour le portage des repas, financé par la publicité de nos entrepreneurs et commerçants locaux, et 1 pour les services techniques, acheté en 2021.

L'achat d'un 3^e véhicule utilitaire est prévu en 2023.

Une borne de recharge électrique doit être installée au parking des Grandes Terres.



Une gare au Touvet ? Oui mais... de Tramway... pour une bibliothèque en devenir !

De 1900 à 1937, le Tramway Grenoble Chapareillan (TGC) dessert la gare du Touvet. Le TGC, c'est 41 kilomètres de ligne électrifiée, 20 gares avec des quais, des stations ou de simples haltes. La gare de départ se situe Place Notre Dame à Grenoble. La ligne ouvre au Touvet pour les voyageurs le 6 janvier 1900 et le 20 mars 1900 pour les marchandises. Il faut compter 1h45 de trajet. Le Touvet est une gare avec quais couverts et découverts, trottoir le long du bâtiment et logement du Chef de Gare. La fermeture est progressive de 1933 à 1937.

Le 2 août 1941, la commune acquiert le bâtiment et le terrain. La gare va alors connaître plusieurs utilisations. La municipalité y installe des bureaux et un logement

pour les services de l'assistance sociale dans la partie centrale qui connaît les jours de « consultation des nourrissons », les jours de vaccination, puis dans les dernières années le Relais d'assistantes maternelles (RAM).

Dans les années 60, lors de la création de deux nouvelles sections au CEG voisin, une extension du bâtiment dans sa partie Ouest est engagée avec la réalisation de deux salles. En 1969, le collège libère les lieux. De 1969 à 1979, les salles ont servi surtout de salles de réunions.

À la rentrée scolaire 1979, deux classes de l'école élémentaire s'installent à la gare. Un préau ouvert prolonge le bâtiment côté Ouest. La cour

est alors clôturée. En juin 1993, les classes laissent place à la cantine scolaire jusqu'en 2003. Les salles libres seront utilisées par différentes associations jusqu'en 2011.

L'ancienne gare s'est transformée pour devenir la bibliothèque en 2013.



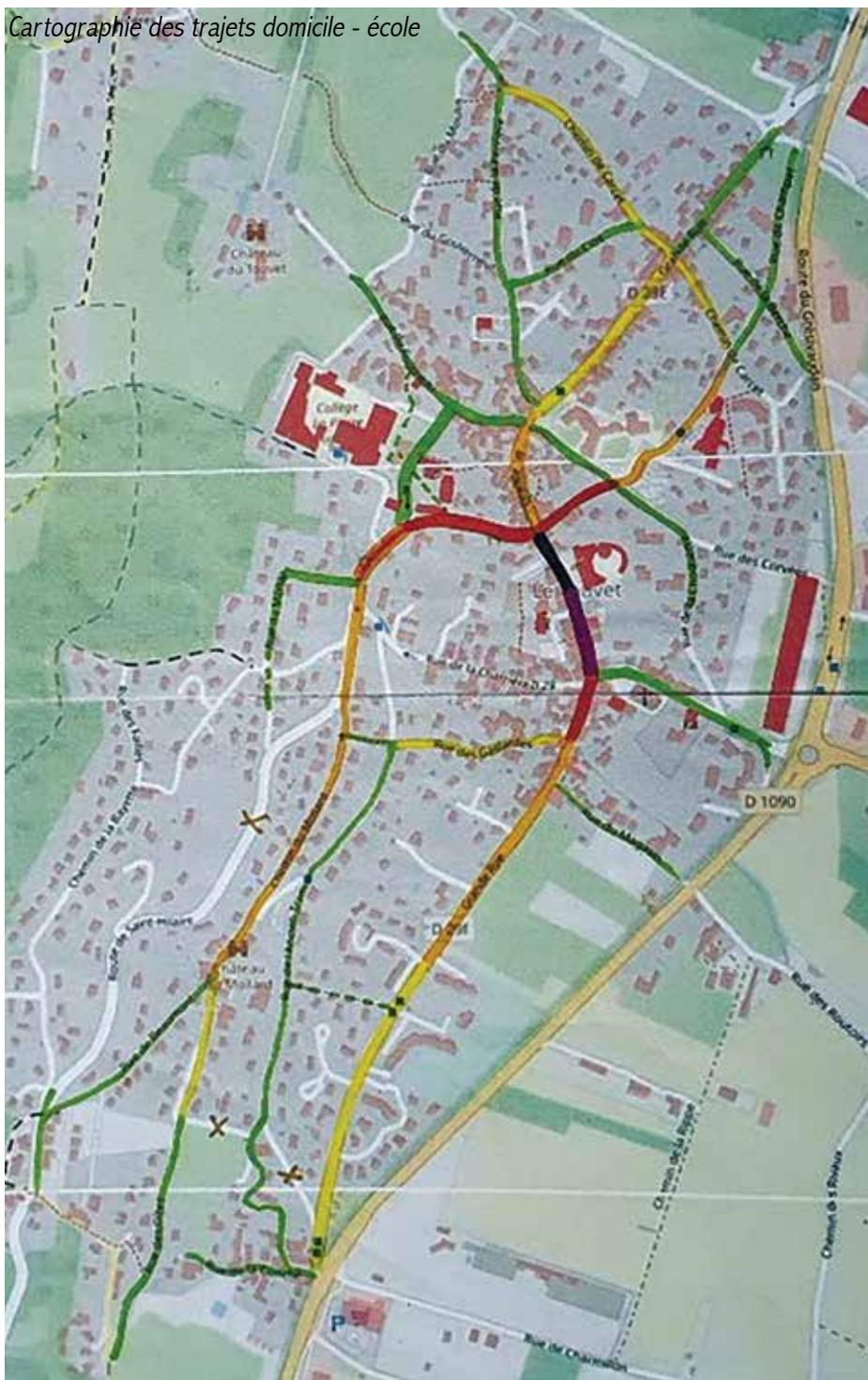
Et l'actualité des mobilités en 2022 au Touvet c'est « Moby », un programme autour de la mobilité des élèves



L'école élémentaire et la commune du Touvet sont engagées dans un programme nommé MOBY à l'école. C'est un programme « d'écomobilité », imaginé par le Parc de Chartreuse. L'objectif

est d'encourager le recours aux modes de transports alternatifs à la voiture, de développer la pratique quotidienne de déplacements doux et actifs (marche à pied, vélo...) et collectifs (covoiturage, pédibus, etc.),

Cartographie des trajets domicile - école



Un amour de vélo jusqu'au 4 juillet 2022 au Musée Dauphinois

Prendre sa bicyclette pour flâner sur les routes. Enfourcher son deux-roues pour aller travailler. Gagner sa vie sur son vélo. Lancer sa bécane pour ressentir l'enivrante vitesse. Battre des records sur sa machine. Avancer sur son biclou par la simple force musculaire. S'aventurer sur les routes du monde avec sa randonneuse. Dévaler la montagne sur son VTT. Enchaîner des figures sur son BMX. Depuis plus de 150 ans, les cyclistes pédalent. Au commencement de tout, il faut acquérir l'équilibre sur sa petite reine, se sentir libre.

Plus d'infos

30 rue Maurice-Gignoux, Grenoble
04 57 58 89 01
musee-dauphinois@isere.fr
Ouverture du musée :
tous les jours sauf le mardi. de 10h à 18h et de 10h à 19h le week-end
Entrée gratuite.



pour limiter les nuisances liées à l'usage de la voiture, tant en matière de santé que de sécurité. Le programme se déroule sur deux années scolaires 2021/22 et 2022/23. Un chargé de mission de l'association « Conscience et Impact Écologique », mandaté et financé par le Parc de Chartreuse, coordonne le programme, depuis que la candidature portée par la municipalité et l'école a été retenue. Un comité MOBY a été constitué, composé d'élus du Touvet, de représentants du Parc de Chartreuse, de représentants des parents d'élèves de l'école élémentaire, de membres d'associations attentives aux questions liées à la mobilité. Après la phase de diagnostic, le comité élaborera un plan d'action visant aménagements et évolutions des comportements. À ce jour le comité Moby travaille au recueil d'informations. Les enfants, accompagnés de leurs parents, ont identifié/colorié sur

un plan leur trajet domicile-école. Plus de 60 % des enfants ont répondu. Une intéressante cartographie des trajets effectués a été élaborée. Les rues les plus fréquentées feront l'objet de « diagnostics-marchants », afin d'identifier ce qui peut poser problème pour les déplacements des enfants. Les abords de l'école font eux aussi l'objet d'une observation spécifique.

La phase de diagnostic se poursuit par une enquête mobilité qui recueille les modalités de déplacements de tous les adultes acteurs de l'école, qu'ils soient enseignants ou personnel municipal chargé de l'animation et de l'entretien de locaux.

Les élèves sont associés tout au long du programme grâce à une forte implication des enseignants de l'école élémentaire. Les élèves vont répondre à une enquête. Elle sera remplie en classe. Toutes les classes (hors CP) vont aussi bénéficier d'une animation vélo

sur une demi-journée, animation proposée par la METRO. Un gendarme viendra en mai



faire passer le permis piéton aux CM2. Une animation en juin bouclera le projet MOBY avec une sensibilisation aux déplacements en vélo.

Le compte rendu et l'analyse de toutes ces données sera bien sûr porté

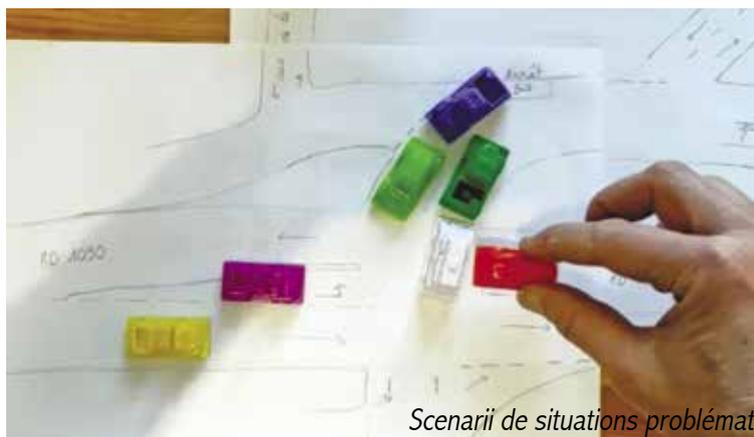
à la connaissance de tous.



© MI-DICOM-Aurore Lejeune

Et pour la suite, les chantiers restent nombreux

- Avec la fin de l'aménagement de la RD29 et notamment de la rue de l'ancien Tram sur la base de l'étude Egis, en lien avec la Communauté de communes pour la réfection des réseaux d'eau et d'assainissement, en considérant les projets de construction à venir.
- En poursuivant la sécurisation de la RD 90 en concertation avec le Département, notamment au carrefour de la Conche zone identifiée comme « accidentogène » par la gendarmerie, pour envisager, avec la synthèse des études de circulation un aménagement plus sûr comme un rond-point, demandé par les habitants. Ou en renforçant la sécurité de la traversée de la Frette avec la pose d'un radar demandée à la Préfecture.
- En engageant l'aménagement des zones 2 et 3 de la Grande rue, là encore en concertation avec la Communauté de communes pour la réfection des réseaux d'eau et d'assainissement, en travaillant l'entrée de village à la cime du Touvet, vers l'allée du Château à travailler.
- Le marquage au sol, la signalétique verticale, la création d'obstacles à la vitesse, etc. sont autant d'améliorations techniques à amplifier dans le cadre d'aménagements à venir ou de difficultés identifiées.



Scenarii de situations problématiques au Carrefour de la Conche

2009

PASSAGE À TALONS

Inventaire des passages piétonniers (petit patrimoine rural), les « passages à talons », cheminements utilisés par les anciens du village adeptes des déplacements doux



2010

BAS DE LA GRANDE RUE

FEUX DE SIGNALISATION LA FRETTE



2018

RD 1090

Parking cimetière, arrêt bus, tourne à gauche

PARKING PLAUSSU

Réfection

RUE DES CORVÉES



2017-2018

BRESSON

Aménagement des parkings et de la Route du Bresson

GRANDE RUE

Travaux Tranche 1



2019

RÉZO POUCE



2021

RD 29

Aménagement route de Saint Hilaire

ARCEAUX À VÉLO

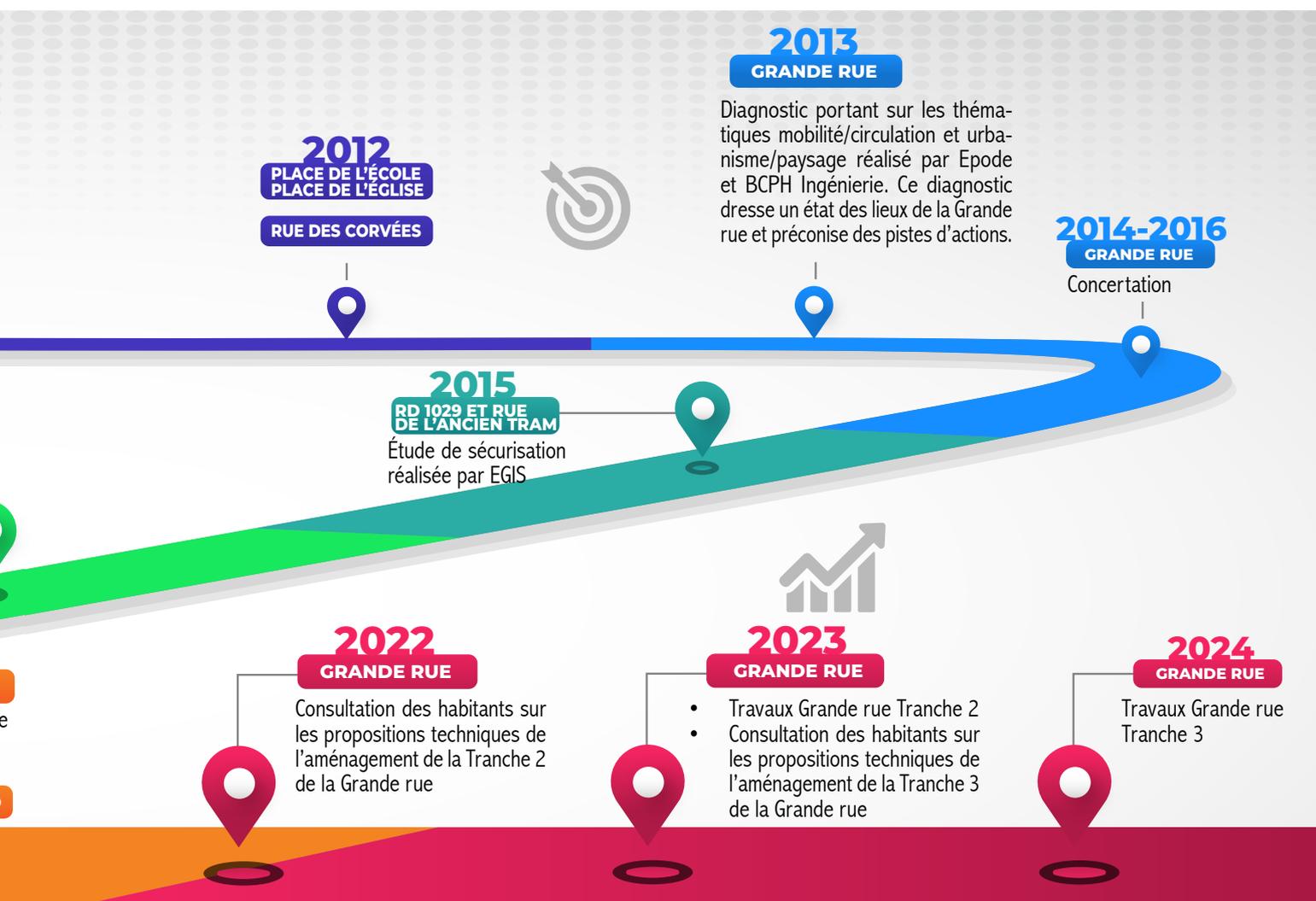


Malgré des difficultés inhérentes à tout projet d'aménagement



© Many Pictures - Pixabay

- La propriété privée et les intérêts particuliers peuvent télescopier l'intérêt général et les nécessités publiques ; les négociations sont alors longues et complexes, allant parfois jusqu'au règlement judiciaire,
- Les procédures et les contraintes sont instillées par la répartition des compétences entre le Département, l'intercommunalité, la commune ; le temps des délais légaux pour faire évoluer le PLU ; la durée des procédures pour actionner une éventuelle préemption ; la nécessité d'articulation des travaux avec des travaux d'autres collectivités ou des opérations de promotion en cours ou à venir pour rationaliser l'utilisation de l'argent public.
- La récurrence de comportements inadaptés avec du stationnement intempestif, des excès de vitesse, la crainte de laisser circuler seuls les enfants, la place des uns et des autres dans l'espace public...



Retour sur...

C'est donc sur la page Facebook et sur le site internet de la mairie, dans une vidéo de 5 minutes, que les élus, cette année encore, ont présenté leurs vœux aux habitants du Touvet. Laurence Théry a remercié les habitants pour la solidarité active de toutes et tous

pendant cette longue crise. Ces vœux ont permis de dresser des perspectives pour 2022 : projet d'une nouvelle cantine en cours, végétalisation de la place de l'école, création d'un cimetière naturel, peintures de l'église et poursuite de travaux au Bresson...



Dans le cadre de l'opération « Et si on sortait », initiée par les élus pour ce nouveau mandat, près de 25 personnes ont pu monter dans un bus un dimanche après-midi, arrêté devant la Trésorerie, au cœur du village, pour rejoindre le Musée de Grenoble et découvrir l'exposition *Bonnard. Les couleurs de la lumière*. Une visite guidée accompagnait la découverte de la vie et de l'œuvre de Pierre Bonnard.



Vendredi 21 janvier, la mairie proposait des places pour le spectacle *Et pendant ce temps Simone veille* à l'espace Aragon. Un spectacle permettant de remonter le temps de la condition féminine, faite de combats, de désirs, de doutes, dans la quête de l'égalité entre les hommes et les femmes. Une trentaine de touvetains ont découvert ce spectacle créé à Paris. Là encore c'est un covoiturage qui était organisé au départ de la mairie.

Le 26 janvier une autre sortie à la MC2 organisée en bus, au départ du Touvet, proposait d'assister au spectacle *Möbius*. Entre partenariat avec la MC2 et « Et si on sortait » les portés acrobatiques de la Compagnie XY ont rencontré un joli succès et les 33 places proposées ont vite trouvé preneur.





Les espaces de gratuité se succèdent tous les deux mois, et connaissent une fréquentation grandissante, avec de nouveaux visiteurs. On dépose, on emporte, on troque dans une ambiance chaleureuse d'échanges et de partages.



La bibliothèque du Touvet a ouvert exceptionnellement ses portes le soir du 22 janvier pour la nuit de la lecture. Histoires contées, jeux de société, cabane à histoire et jeux d'ombres ont occupé la soirée au plus grand bonheur des participants.



L'école des Trois cours a reçu la visite de CRS du secours en montagne début février : au programme deux jours de sensibilisation et de prévention, avec des ateliers théoriques et pratiques. Quels bons comportements à adopter dans les stations de ski ? Sur les pistes ? Quel équipement pour le ski de randonnée ? Comment prévenir les secours ? Utiliser Les pelles ? Les perches ? Les détecteurs de victimes d'avalanches ?

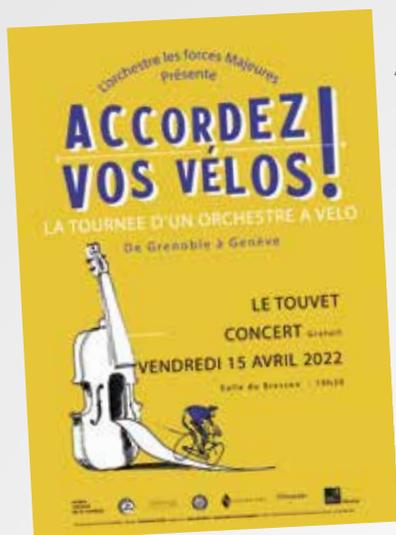


Une commémoration du 19 mars 1962 plus encore empreinte de gravité et de solennité en ce samedi matin compte tenu de l'ambiance internationale délétère. Le maire, les élus et les anciens combattants en ont porté témoignage.



À noter dans vos agendas

Attention tous ces événements sont soumis au respect des règles sanitaires en vigueur à ce moment-là et sont susceptibles d'être annulées si les conditions sanitaires l'imposent.



Accordez vos vélos !

L'orchestre « Les forces majeures » part en tournée à vélo du 10 au 24 avril. Au cours de leur périple de Grenoble à Genève, l'orchestre passe par Montmélián, Chambéry, Aix les Bains, Rumilly, Cruseilles et dans les localités et villages se trouvant sur le parcours. Étape au Touvet **le vendredi 15 avril avec un concert à la salle du Bresson à 19h30.**

L'orchestre déplace son matériel, en grande partie à vélo, avec des remorques. Le peloton de 25 membres compte 16 musiciens, des responsables de production, un photographe-vidéaste et une équipe de bénévoles.

L'entrée est libre et gratuite.

La vogue s'installe au Touvet

Le week-end du 30 avril les forains sont présents dans la Grande rue et rue de la Priola pour accueillir jeunes et moins jeunes pour leurs attractions. Manèges à sensation, auto-tamponneuses, tir à la

carabine, pêche aux canards, barbe à papa... ce sont près de 30 stands qui s'installent pour la plus grande joie des petits et des grands.

Le marché du samedi 30 avril est déplacé comme tous les ans au Bresson.



La MC2 au Touvet



La tournée décentralisée de la MC2 propose au Touvet un spectacle de danse **L'autre le 6 mai à la salle du Bresson.** Une séance scolaire se tient à 14h et l'ensemble des habitants peut assister au spectacle **à 19h30.** Ce spectacle familial - dès 6 ans - interroge le rapport des enfants à l'amour. Qu'est-ce-que ça fait d'être amoureux ? Quelles sensations as-tu

dans ton corps quand tu te sens amoureux ? Est-ce-que c'est un sentiment qui s'allume ? Peut-il s'éteindre ?

Les places sont en vente à l'accueil de la mairie.

Tarif normal : 9 €

Tarif réduit (-18 ans, chômeurs, étudiants, bénéficiaires des minimas sociaux) : 6 €

Le partenariat avec la MC2 se poursuit

Mis en place en septembre 2020, il permet à tous les habitants d'avoir accès à la carte MC2+.

Pour l'obtenir, présentez-vous à l'accueil de la mairie avec un justificatif de domicile. La carte permet d'accéder aux tarifs réduits des spectacles tout au long de la saison. Ce partenariat permet également de proposer des déplacements en car du Touvet à la MC2.

Ainsi « Et si on sortait » vous propose d'aller

à la MC2 au départ du Touvet le **20 mai pour assister au spectacle Périmètre de Denver.** En psychologie, le Périmètre de Denver est un espace d'incertitude créé par un mensonge. À partir d'un fait divers, Vimala Pons s'amuse de la confusion entre abstraction et matière, idées et objets, et propose une galerie de sept portraits en inquiétant déséquilibre.

Départ en bus devant la Trésorerie à 18h45.

Les places sont en vente à l'accueil de la mairie.

Pour les habitants du Touvet

Tarif normal : 10 €

Tarif réduit (-18 ans, chômeurs, étudiants, bénéficiaires des minimas sociaux) : 6 €

Pour les habitants hors Touvet

Tarif normal : 18 €

Tarif réduit (-18 ans, chômeurs, étudiants, bénéficiaires des minimas sociaux) : 10 €

8 mai 1945

Une commémoration célèbre la fin de la seconde guerre mondiale le **dimanche 8 mai 2022 à 11h30 au monument aux morts**. En ces temps où le sol européen connaît des résurgences belliqueuses, il est plus que jamais essentiel de ne rien oublier.



Jardins et terroirs le 8 mai



La manifestation renommée Jardins et terroir, reprend **le dimanche 8 mai de 9h à 18h dans les allées et jardins du Château du Touvet**. Vous découvrirez des pépiniéristes et des artisans acteurs du jardin et du terroir local. Des animations ponctuent la journée.

Organisée en partenariat avec Isabelle et Bruno de Quinsonas, propriétaires du

Château du Touvet, cette journée permet de découvrir les fontaines et les jardins du Château, de visiter le château. Au programme cette année, une exposition de peinture *Proust et la nature* à découvrir absolument !

Entrée : 3 €
-18 ans : Gratuit

Les arts plastiques investissent la rue pour Macadam Peinture

Le **samedi 14 mai de 13h30 à 18h**. Cette après-midi est centrée sur la thématique du « Vivre ensemble dans notre quotidien ». Des ateliers de peintures, d'écriture, de cadavre

exquis, de craie permettent à chacun de faire parler sa créativité pour élaborer une réalisation collective.

Un bal « Petite Lucette » proposé par l'association Art'lambic clôt la soirée.

Pour le bon déroulement de la journée, des forces vives sont requises. Si vous souhaitez vous investir dans cette manifestation, n'hésitez pas à vous faire connaître auprès de la mairie :

mairie@letouvet.com – 04 76 92 34 34

Fête de la musique



Comme chaque année, la commune fête la musique le 21 juin. Rendez-vous le mardi 21 juin à partir de 17h pour profiter des instants musicaux proposés sur la scène ouverte par les écoles de musique, les groupes musicaux et de danse du Touvet, du Grésivaudan et d'ailleurs.

Les groupes intéressés doivent s'inscrire au mois d'avril pour faire découvrir leur musique à tou(te)s.

Plus d'infos

Inscription : mairie@letouvet.com
Renseignements : 04 76 92 34 34

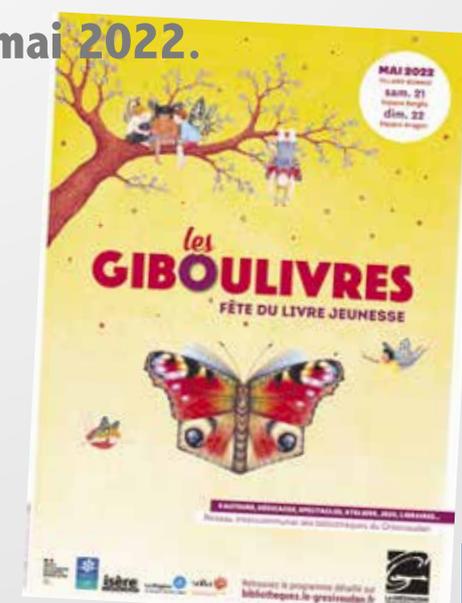
Giboulivres fête le livre jeunesse les 21 et 22 mai 2022.

Cette nouvelle édition renforce une dimension transversale et s'appuie sur les partenaires du territoire : acteurs jeunesse, acteurs sociaux, acteurs culturels, acteurs économiques. Spectacles vivants, ateliers, rencontres et dédicaces seront autant d'occasions de susciter l'échange et la découverte entre les auteurs de littérature jeunesse, leurs œuvres et le public. La manifestation est précédée par des rencontres scolaires et publiques dans les communes participantes, **les 19**

et 20 mai 2022.

Créé en 2004 à l'initiative de 3 bibliothèques, « Giboulivres » la manifestation va à la rencontre de publics éloignés de la lecture en multipliant les partenariats, promeut la littérature jeunesse et cherche à développer le goût de la lecture chez l'enfant. La fête du livre est un événement culturel festif et ludique, avec 8 auteurs invités pendant 4 jours.

Entrée libre et gratuite



Disparition de Christian Chedru, Président de la Banque alimentaire de l'Isère



Jeudi 3 février, on apprenait le décès de Christian Chedru, le Président de la Banque alimentaire de l'Isère. Réaction du maire Laurence Théry à la suite de cette annonce.

« J'ai eu la tristesse d'apprendre la disparition de Christian Chédru, Président de la Banque Alimentaire de l'Isère. Je réagis à sa disparition en tant que maire du Touvet, commune dans laquelle, une antenne est implantée et fonctionne - malheureusement, car la précarité sévit encore et toujours dans notre pays - depuis des an-

nées. Et je salue surtout le parcours de cet homme qui résonne particulièrement ici : dès les années 90, Christian Chédru a eu à cœur de concilier la dimension sociale et écologique, tant dans son expérience professionnelle qu'à travers ses engagements personnels. Il a su conjuguer le bien manger pour pas cher tant au niveau local, dans les cantines qu'il supervisait, qu'à travers son expérience de coopération décentralisée, avant de jeter toutes ses forces dans la bataille de l'aide alimentaire, en particulier pendant cette crise sanitaire

que nous traversons encore et qui a vu exploser le nombre de « bénéficiaires » de cette aide (plus de 60 tonnes de nourriture distribuée chaque semaine en 2021 !). Puisse son parcours et son souvenir nous ramener encore et toujours à l'essentiel, et solidifier notre action au quotidien. »

L'aide alimentaire au Touvet, c'est une distribution par semaine. Assurée par des bénévoles, elle permet de venir en aide à une vingtaine de familles, soit environ 40 personnes du Haut Grésivaudan. Une aide qui ne s'est pas arrêtée, au contraire, depuis le début de la crise sanitaire. L'engagement des bénévoles a été souligné lors du forum des associations, au cours duquel, une récompense symbolique leur a été remise.

Pour bénéficier de l'aide alimentaire, il faut contacter une assistante sociale

Plus d'infos

Pour plus de renseignements, vous pouvez également contacter Annie Moreau (06 16 25 13 56), responsable de l'Aide alimentaire du Touvet

Le livre audio, une nouvelle manière d'envisager la lecture

Vous avez, peut-être, un membre de votre famille, un parent, un ami, quelqu'un de vos connaissances malvoyant ou handicapé à la lecture.

Peut-être aussi un enfant dyslexique, dyspraxique ou dysphasique.

La Bibliothèque Sonore de Grenoble Isère est là pour lui apporter un peu d'aide ou de réconfort en lui prêtant un livre audio. Une fois inscrit, les bénévoles de l'association lui en proposeront un large éventail, quel que soit le genre.

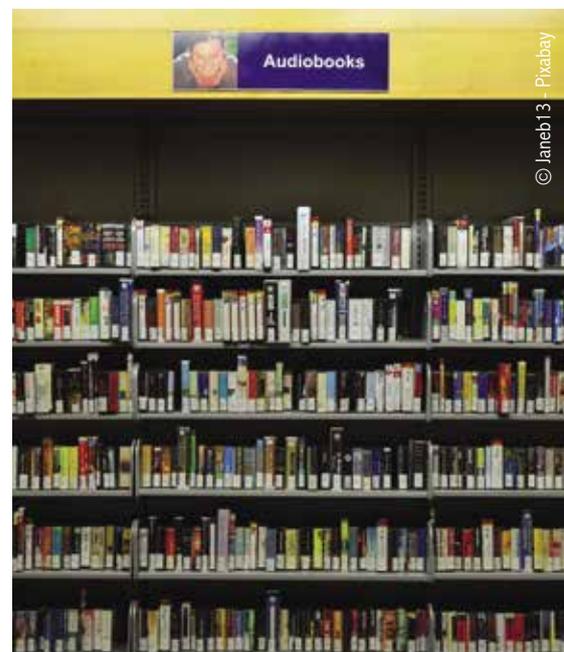
Ceux-ci pourront, soit lui être envoyés par

la poste sous format CD, soit être téléchargés à distance sur un de nos sites internet, celui de l'association Nationale des Donneurs de Voix au niveau national ou celui de la Bibliothèque Sonore de Grenoble au niveau départemental.

Ainsi et sous réserve de fournir un certificat médical approprié, le nouvel audio lecteur pourra disposer d'une manière totalement gratuite, des livres audio que la BS de Grenoble Isère mettra à sa disposition.

Plus d'infos

<http://bsgrenoble.org>





Et pendant les vacances aux Grappaloups ?

Pendant les vacances d'hiver, les enfants accueillis aux Grappaloups ont profité de nombreuses activités et sorties pour profiter des alentours et de la neige ! La première semaine autour de la Scandinavie et les vikings a permis aux différents groupes de fabriquer un bateau géant ou l'équipement des vikings : bouclier, casque, épée pour ensuite réaliser des défis sportifs. Ils ont aussi fêté la chandeleur un peu en retard en cuisinant des crêpes et ont pu profiter d'une sortie luge aux 7 Laux.

La deuxième semaine avait comme thématique Escapade en Amérique du Sud. Les plus grands ont ainsi pu cuisiner un Chili con carne. Une sortie raquette a été organisée à Préron et une sortie équitation a également eu lieu. Ils ont aussi réalisé des décorations et des costumes pour le carnaval !

Pour les plus grands de l'accueil jeune, ces vacances ont été consacrées à l'activité physique et aux jeux. Au programme, des jeux de rôle, des tournois, des jeux ludiques ainsi qu'une sortie à la montagne avec une sortie raquette ou luge.

Les vacances de printemps sont déjà en cours de préparation, vous pouvez inscrire votre enfant dès à présent sur l'espace famille : www.letouvet.com (colonne de droite Accédez à l'Espace famille)



Travailler sa mémoire avec le CCAS

Le CCAS du Touvet organise des ateliers mémoire ouverts à tous. Une première session a débuté le 18 mars. Les 8 inscrits se retrouvent tous les vendredis matins à la maison des associations pour assister à cette série d'ateliers. Animés par Mme Varoquier, les ateliers ont pour but de stimuler et entraîner l'attention, la concentration et la mémoire par des exercices ludiques.

Tout se déroule dans une ambiance bienveillante et non anxiogène. Le cerveau est un muscle comme les autres, il est important de l'exercer pour retrouver toutes ses capacités de mémorisation ! Chaque vendredi, les participants y travaillent.

Chaque session comporte 4 ateliers, il est important d'assister à tous pour avoir

des résultats.

Les deux premières sessions sont complètes. Face au succès rencontré, le CCAS réfléchit à organiser de nouvelles sessions à l'automne.

Plus d'infos

ccas@letouvet.com
04 76 92 34 34



Des serviettes en tissus à la cantine

Dans le cadre de sa politique de réduction des déchets, avec une préoccupation environnementale, la commune supprime les serviettes jetables de la cantine et fournit à chaque enfant une serviette en tissu. Les 290 serviettes, réalisées par l'association Détente et loisirs, toujours présente pour aider les projets de la commune, seront distribuées à chaque enfant, avec un rond de serviette offert par la commune, à son nom. Les parents sont chargés de marquer la serviette au nom de l'enfant.

Comment ça marche ?

Les serviettes sont stockées, par classe, à la cantine du lundi au vendredi. L'enfant repart avec **SA** serviette le vendredi soir ; elle est lavée dans le week-end par les parents. L'enfant revient le lundi avec sa serviette toute propre. En cas d'oubli, des serviettes de dépannage sont bien sûr fournies.



Formation des aidants, une proposition de l'ADPA

L'ADPA organise avec l'Association française des aidants une formation des Aidants à Crolles. Gratuite, elle se déroule en 6 sessions de 3 heures, entre le 2 juin et le 7 juillet. Ani-

mée par des formateurs expérimentés, elle a pour objectifs de se questionner et d'analyser les situations vécues dans la relation au proche malade, en situation de handicap ou de dépendance afin de

trouver les réponses adéquates à ses situations. L'objectif est aussi de mieux connaître et mobiliser les ressources existantes près de chez soi.

Les détails par module



Module 1 : Quand la maladie, le handicap s'imisce dans la relation au proche

Le module 1 propose d'interroger la manière dont chacun se représente la maladie ou le handicap et ses effets sur les capacités et le comportement de son proche. Il s'agit également de réfléchir sur la manière dont on s'investit dans la relation d'aide. Il sera proposé des repères et d'approfondir ses connaissances sur différents concepts (autonomie, dépendance, handicap, maladie).



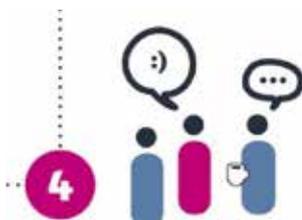
Module 2 : Être aidant : une posture, des besoins, des attentes et des limites

Le module 2 a pour objectifs de permettre à chacun d'identifier ses représentations de la relation d'aide et en interroger la nature et ses limites. Chacun pourra ainsi questionner sa propre santé, son ressenti et reconnaître ses besoins et les limites qu'il souhaite établir dans son rôle d'aidant.



Module 3 : La relation au quotidien avec son proche

Le module 3 propose à chacun d'identifier les changements intervenus dans la relation quotidienne avec son proche, de réfléchir à la place et au rôle que l'on occupe auprès de lui tous les jours. Le formateur proposera d'identifier des pistes pour se repositionner en tant que frère, épouse, enfant, ami au quotidien.



Module 4 : Trouver sa place avec les professionnels

Le module 4 invite les aidants à identifier quelles peuvent être les difficultés rencontrées dans les relations avec les professionnels. Ceci pour être dans une relation équilibrée avec ces derniers et son proche afin que chacun puisse avoir une vision claire de son rôle et de sa place.



Module 5 : Comment s'y prendre avec son proche pour les gestes de la vie quotidienne ?

Il s'agit, à travers de ce module 5, d'identifier les gestes de la vie quotidienne qui posent problème et de repérer les aides humaines et techniques existantes pour relever ces difficultés. Ainsi, chacun pourra trouver ses propres solutions pour faciliter la réalisation de certains gestes.



Module 6 : Comment concilier sa vie d'aidant avec sa vie personnelle et sociale ?

Ce dernier module permet d'interroger sa vie personnelle – sociale, familiale, professionnelle – et la manière dont elle est impactée par son rôle d'aidant. Il s'agit également de connaître les dispositifs pouvant faciliter la conciliation entre vie d'aidant et vie personnelle pour définir les stratégies que chacun peut et souhaite mettre en œuvre pour soi-même.

Où et quand ?

Module 1 : jeudi 2 juin de 14h à 17h

Module 2 : jeudi 9 juin de 14h à 17h

Module 3 : jeudi 16 juin de 14h à 17h

Module 4 : jeudi 23 juin de 14h à 17h

Module 5 : jeudi 30 juin de 14h à 17h

Module 6 : jeudi 7 juillet de 14h à 17h

Salle de réunion du gymnase de la Marelle - 841 rue Léo Lagrange à Crolles

Et concrètement ?

L'ADPA et l'Association française des aidants vous proposent un programme de formation de 18 heures en 6 modules de 3 heures chacun.

Les deux premiers modules constituent le socle (obligatoire) et seront suivis par les quatre autres modules complémentaires. Cependant, la formation a été construite comme un parcours d'accompagnement et il est conseillé, si possible, de suivre l'ensemble des six modules.

La formation est gratuite mais le nombre de place est limité. Il est conseillé de s'inscrire le plus rapidement possible.

Plus d'infos

et pour s'inscrire
Jessica Gaillard - 04 76 40 05 58
prevention@adpa38.fr

Défis éco-citoyens, des éco-gestes tout au long de l'année

Pour commencer cette année, la commission éco citoyenne proposait aux Touvetains, *En 2022, faisons plus pour la planète !* Un défi qui se prolongeait sur 2 mois et qui proposait plusieurs rendez-vous, des ateliers pour permettre de prendre de bonnes résolutions pour la planète mais surtout d'être accompagnés pour avoir de nouvelles idées et acquérir de

nouveaux réflexes. Des ateliers ludiques qui permettent de mieux comprendre le dérèglement climatique, de mesurer son empreinte carbone.

Les ateliers *La Fresque du climat*, *L'atelier 2 tonnes* et *Inventons nos vies bas carbone* ont accueilli chacun une dizaine d'habitants. Chacun est reparti avec de nouvelles idées et un nouvel élan pour réduire son impact carbone !

Pour le mois de mars, le défi à relever est « *Fabriquons nos produits ménagers* ».

Plusieurs façons pour participer à ces défis, rejoindre la communauté de plus de 200 personnes qui s'est formée sur le groupe Facebook Défis écocitoyens le Touvet. Un endroit pour avoir les dernières actualités, découvrir et partager les astuces autour du défi en cours.

Et pour ce mois de mars, une soirée fabrication de produits ménagers était proposée à la mairie. L'occasion pour les participants de réaliser eux-mêmes leurs produits d'entretien : lessive, liquide vaisselle, produit multi-usage avec les membres de la commission.

Chacun est venu avec son contenant et est reparti avec son produit.

Ces ateliers de produits faits maison, rencontrent toujours un joli succès. Rendez-vous au mois d'avril pour voir ce que propose la commission.



Tout savoir sur la démoustication, Réunion publique le mardi 12 avril à 20h à la mairie

Le moustique tigre est présent sur la commune du Touvet, de nombreux habitants se plaignent au cours de l'été de sa présence et de ne pas pouvoir profiter de leur extérieur. Des solutions existent, la mairie organise une réunion publique à la mairie **mardi 12 avril à 20h avec l'EID Rhône Alpes afin de vous présenter les solutions à mettre en œuvre et les services proposés par l'EID.**

L'entente interdépartementale de démoustication de la Région Rhône Alpes coordonne au niveau régional la lutte contre les espèces de moustiques nui-

santes pour l'homme. Les particuliers peuvent adresser une demande d'intervention de démoustication à leur domicile. Il suffit de réaliser une demande sur le site <https://www.eid-rhonealpes.com>. Des agents de l'EID se déplacent à domicile pour aider à repérer les endroits où le moustique tigre peut se développer, ils apportent leurs conseils en indiquant les bons gestes à mettre en place pour limiter la prolifération de ce moustique. L'EID intervient également plus largement pour mettre en œuvre une lutte antivectorielle sur demande de l'État et des collectivités locales dans des contextes de risques sanitaires.



Lors de la réunion vous pourrez poser toutes vos questions aux techniciens présents.

Plus d'infos

www.eid-rhonealpes.com

En savoir plus sur les plantes invasives

Les plantes exotiques envahissantes communément appelées espèces invasives, sont des espèces introduites sur un territoire par

l'Homme, volontairement ou non. Ces espèces menacent les écosystèmes et concurrencent les espèces indigènes grâce à leur croissance et leur multipli-

cation rapide. En plus des impacts écologiques, elles peuvent également avoir des conséquences économiques et sanitaires non négligeable.

Comment les reconnaître ?

Les renouées asiatiques (Renouée du Japon, de Sakhaline, de Bohême)



- Plante vivace mesurant 1 à 5 m
- Feuilles alternes en forme de cœur jusqu'à 40 cm de long
- Floraison sous forme de grappes blanches-vertes de juillet à septembre
- Tiges creuses

L'ambroisie à feuilles d'armoise



- Plante annuelle mesurant 0.2 à 1 m
- Feuilles triangulaires bien découpées, plus ou moins dentées sans odeur
- Floraison d'août à octobre provoquant des allergies

Buddleia ou arbre aux papillons



- Arbuste mesurant 2 à 5 m
- Feuilles opposées en forme de lances couvertes de poils fins en dessous
- Floraison violet-pourpre en forme de cône de juin à octobre

Comment prévenir leur apparition ou s'en débarrasser ?

La dispersion se fait essentiellement par l'apport de terre infestée, via les roues de véhicules sur le chantier par exemple mais également par les cours d'eau. La dispersion peut également avoir lieu par le vent ou par les animaux. Même s'il n'est pas possible d'éliminer complètement ces espèces une fois implantées, certains gestes peuvent permettre de limiter leur expansion.

- Mettre en place des fauches manuelles 5 à 7 fois par an uniquement si la gestion est nécessaire
- Utiliser des gants, masque et combinaison pour la gestion des espèces qui provoque des irritations comme l'ambroisie
- Nettoyer le matériel de fauche après usage
- Transporter les déchets dans des contenants hermétiques vers des centres

agréés pour la méthanisation ou l'incinération

- Ne pas utiliser de matériel qui fragmente la plante
- Les traitements chimiques et thermiques sont inefficaces
- Ne pas apporter de terre extérieure non contrôlée
- Surveiller la zone



TRAVAUX



Aménagement de la place de l'école pour amplifier la végétalisation de la place et proposer un aménagement modulable pour accueillir de nouvelles activités. Fin de travaux prévue en mai !



L'aménagement du verger des Lavandières va permettre de découvrir 40 petits arbres fruitiers plantés par les éco-liers de l'école des trois cours. À vocation pédagogique, la lecture de petits panonceaux peuvent précéder une dégustation de fruits !



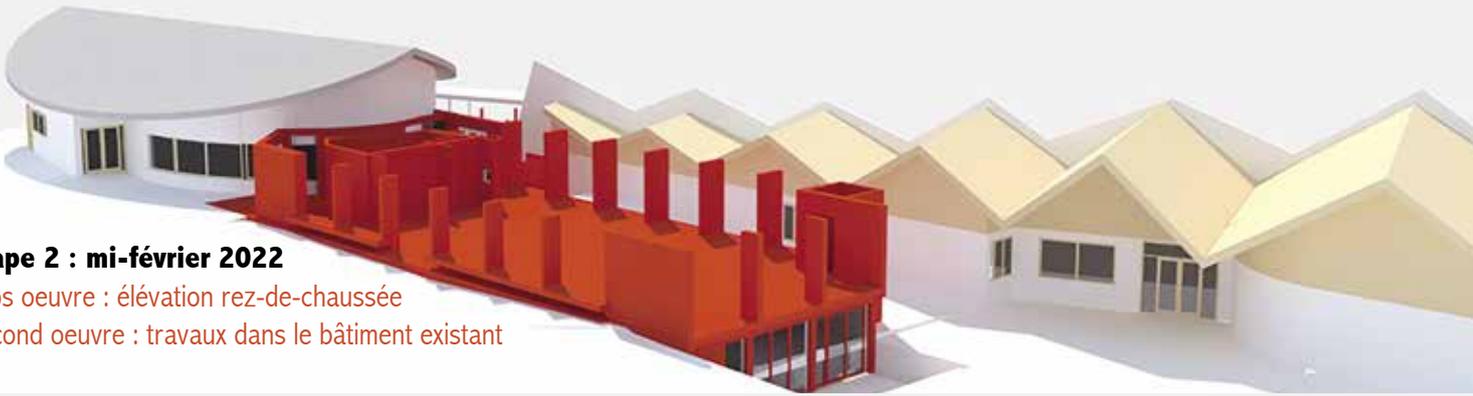
Le cheminement piétons à la « cime » du Touvet a été terminé cet hiver. Proposé par les habitants lors d'une réunion de quartier il permet aux usagers de circuler plus facilement (piétons, poussettes, fauteuils...)

Les travaux de la future cantine se poursuivent sous l'œil attentif des habitants, avec une livraison prévue à l'automne 2022, 15 septembre si tout va bien !



Étape 1 : fin janvier 2022

Gros oeuvre : élévation rez-de-jardin et dalle rez-de-chaussée
Démolitions intérieures bâtiment existant



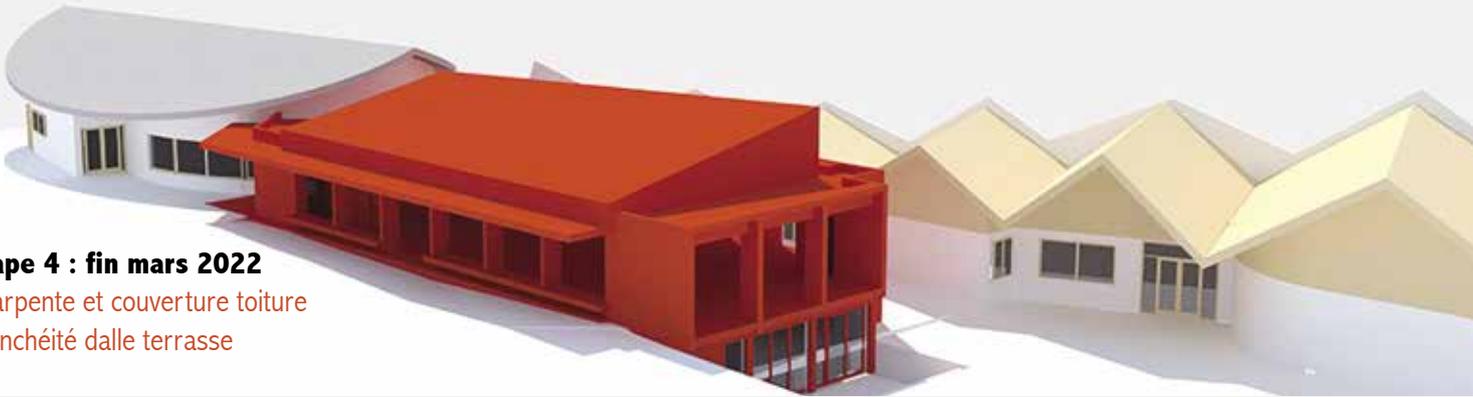
Étape 2 : mi-février 2022

Gros oeuvre : élévation rez-de-chaussée
Second oeuvre : travaux dans le bâtiment existant



Étape 3 : fin février 2022

Gros oeuvre : dalles toiture rez-de-chaussée
Charpente : élévation façade rue



Étape 4 : fin mars 2022

Charpente et couverture toiture
Étanchéité dalle terrasse



Étape 5 : mi avril 2022

Menuiseries extérieures
Bâtiment hors d'eau hors d'air

CONSEIL MUNICIPAL



Urbanisme

Acquisition de la parcelle AL31, rue de Gagnoux (22/11/2021) qui déborde dans sa majeure partie sur la voirie publique, pour un montant de 500 euros.

Délibération adoptée à l'unanimité



Administration générale

Subvention au RASED : Maître E et psychologue scolaire (24/01/2022) d'un montant de 250 euros chacune. Les missions du psychologue et Maître E du RASED entraînent des frais de fonctionnement, l'utilisation d'un matériel pédagogique adapté, qui nécessitent une aide financière

Délibération adoptée à l'unanimité

Intercommunalité

Convention de gestion des services pour l'exploitation des réseaux d'eau potable et d'assainissement 2022-2024 (22/11/2021) pour prolonger le partenariat entre la commune et la Communauté de communes Le Grésivaudan concernant la gestion quotidienne des compétences eau potable et assainissement qui sont devenues intercommunales le 1^{er} janvier 2018.

Délibération adoptée à l'unanimité

Demande de sortie du portage foncier de la Communauté de communes Le Grésivaudan au profit de la commune du Touvet pour la nouvelle gendarmerie (20/12/2021)

Délibération adoptée à l'unanimité



Finances

Décision modificative n°2 du budget principal (22/11/2021), des recettes supplémentaires de 12 000€ sont constatées aux chapitres 74 (Dotations et participations) et 77 (produits exceptionnels) et affectées au chapitre 011.

Délibération approuvée à l'unanimité

Décision modificative n°3 du budget principal (20/12/2021), des recettes supplémentaires de 4 000€ sont constatées au chapitre 70 (Produits des services, du domaine et vente divers) et affectées au chapitre 012.

Délibération adoptée à l'unanimité

Budget principal : ouverture de crédits d'investissement 2022 (20/12/2021), pour permettre au Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25 % des crédits ouverts au budget de l'exercice 2021 avant l'adoption du budget primitif qui devra intervenir avant le 30 avril 2022.

Délibération adoptée à l'unanimité

Demande de subvention auprès de l'État pour le réaménagement de la Trésorerie du Touvet (20/12/2021) dans le cadre de la DETR d'un montant de 62 500 €. Dans le cadre de la restructuration en cours de la Direction départementale des Finances publiques (DDFIP), de nouveaux agents vont être accueillis à la Trésorerie du Touvet.

Délibération adoptée à l'unanimité

Demande de subvention auprès de l'État pour l'extension de la salle d'animation rurale, pour le réaménagement du dojo (20/12/2021) ; travaux qui s'intègrent dans le programme de travaux importants de rénovation et de mises aux normes de la salle d'animation rurale engagé il y a plusieurs années.

Délibération adoptée à l'unanimité



Ressources humaines

Charte du télétravail (20/12/2021) pour permettre aux agents de bénéficier du télétravail. La crise sanitaire a mis en évidence la nécessité pour la commune de mettre en place le télétravail au sein de ses services.

Délibération adoptée à l'unanimité

Application de la loi de transformation de la fonction publique (20/12/2021) pour que la durée annuelle du travail soit fixée à 1607h tout en étant vigilant sur la cohérence du service public, l'articulation équilibrée vie personnelle-vie professionnelle et la motivation des agents, l'égalité hommes femmes ainsi que l'attractivité de la collectivité.

Délibération adoptée à l'unanimité

Mise en place du compte épargne temps pour les agents municipaux (20/12/2021) pour tous les agents ayant accompli au moins une année de service.

Délibération adoptée à l'unanimité

Création d'un poste contrat emploi compétences (20/12/2021) pour un poste d'agent technique polyvalent à temps complet.

Délibération adoptée à l'unanimité

Affectation de l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires (IFTS) au cadre d'emploi des techniciens territoriaux (24/01/2022) dans le cadre du déploiement progressif d'un régime indemnitaire.

Délibération adoptée à l'unanimité

Tableau des effectifs, suppressions et créations de postes (24/01/2022) dans le cadre de la mutation de la gestionnaire des finances et de la comptabilité de la commune et du recrutement de l'agent qui lui succède à ce poste.

Délibération adoptée à l'unanimité

Filière administrative, mise en place de l'indemnité d'exercice des missions de préfecture aux cadres d'emploi des adjoints administratifs et des rédacteurs (24/01/2022) afin de prendre en compte les évolutions de carrière et d'adapter le régime indemnitaire des agents dont les postes sont éligibles à cette indemnité.

Délibération adoptée à l'unanimité

Tableau des effectifs, suppressions et créations de postes (14/02/2022) dans le cadre de la mutation de la chargée d'accueil et de l'état civil et de la mutation interne de l'agent qui doit lui succéder à ce poste, il convient de mettre à jour le tableau des effectifs.

Délibération adoptée à l'unanimité

24 janvier, Débat d'orientations budgétaires (DOB)

Chaque année, le DOB, organisé avant le vote du budget permet d'informer les élus sur la situation financière de la commune et de présenter les grandes orientations de la politique financière des années à venir. Il permet d'exposer la tendance de clôture de l'exercice 2021 et les orientations générales des budgets 2022 de la commune et du CCAS.

L'année 2021 a été marquée par la

prolongation de la crise sanitaire liée à l'épidémie du Covid19 ainsi qu'un renouvellement important des effectifs de la commune, toujours en cours en ce début d'année 2022. Au niveau national, les dépenses publiques ont été marquées par la crise sanitaire, les dotations de l'État continuent à baisser (péréquation horizontale) malgré le maintien de l'enveloppe nationale, l'évolution du coût de l'énergie et des mesures nationales en termes de ressources humaines viennent impacter le budget des communes. Les

dotations de l'intercommunalité sont stables avec une incertitude sur le pacte financier et fiscal.

Face à ce contexte qui reste incertain, la commune maintient des axes directeurs mis en place depuis plusieurs années :

- Pas d'augmentation de la part communale des impôts locaux depuis 12 ans
- Stabiliser le niveau des charges à caractères général et engager les transitions
- Une recherche active de recettes extérieures

Perspectives d'investissement 2022-2023

Cantine



Extension de la SAR et aménagements extérieurs



Trésorerie



Église



Cimetière



Aire de jeux au Bresson - Projet du Conseil municipal des enfants



Place de l'école



Grande rue (phase 2)



Aménagements courants

Élections, mode d'emploi

Au Touvet, les bureaux de vote situés à la mairie (bureau 1) et à l'école maternelle (bureau 2) sont ouverts de 8h à 19h.

Pour l'élection présidentielle des 10 et 24 avril prochain il est trop tard pour vous inscrire sur les listes électorales mais vous pouvez vérifier votre inscription sur www.service-public.fr en utilisant le service en ligne *Vérifier votre inscription électorale et votre bureau de vote*. Ce service vous renseigne sur votre numéro national d'électeur ou sur des procurations en cours.

Procuration comment ça marche ?

Si vous êtes dans l'impossibilité de vous rendre dans votre bureau de vote, vous pouvez désigner une personne, un mandataire, qui, titulaire d'une procuration, vote à votre place selon vos consignes. Aucun justificatif ni motif d'absence n'est demandé. Depuis le 29 mars 2021, il est possible de confier une procuration à un mandataire qui n'est pas inscrit dans la même commune. Mais votre mandataire doit toujours se rendre dans votre bureau de vote pour voter.

Le formulaire à remplir pour les procurations a changé : il faut indiquer votre numéro national d'électeur (NNE) et celui de votre mandataire. Ce « NNE » est disponible sur la carte électorale comme sur le mo-

Pour les élections législatives des 12 et 19 juin, vous pouvez vous inscrire sur les listes électorales jusqu'au 6 mai 2022 pour ces élections :

- en ligne, grâce au service en ligne disponible sur www.service-public.fr sur présentation d'un justificatif d'identité et d'un justificatif de domicile numérisé,
- à la mairie, sur présentation d'un justificatif de domicile, d'un justificatif d'identité,
- par courrier adressé à la mairie, en joignant un justificatif de domicile, un justificatif d'identité et le Cerfa n°12669*02 de demande d'inscription.

dule « interroger sa situation électorale » (ISE) de service-public.fr. Ce service permet de retrouver l'ensemble des procurations données ou reçues.

La demande peut être réalisée en ligne (voir ci-dessous). Il est cependant possible de réaliser la procédure en version papier :

- en imprimant le formulaire disponible sur internet et en se rendant à la gendarmerie ou au commissariat avec un justificatif de domicile,
- en remplissant à la main le formulaire disponible sur place (gendarmerie ou commissariat) et en présentant en personne un justificatif d'identité.



Le G L'info du Grésivaudan ouvre ses pages

Depuis le mois de janvier, vos photos peuvent être publiées dans la rubrique du magazine « Votre actu du territoire ».

Comment ça marche ?

Au détour d'une balade en forêt, à vélo en allant au boulot, en arpentant un marché fermier, en profitant d'un spectacle, d'un festival, des pistes de skis... bref, tout ce qui fait avec votre regard et votre vision de l'information, l'actualité du territoire.

Une fois l'instant saisi, envoyez-nous vos photos par mail à communication@le-gresivaudan.fr

Elles devront être d'une qualité suffisante pour répondre aux contraintes d'impression (300dpi) et dans un format image (jpg, png, ...). La photo devra être accompagnée d'un titre, du lieu de la prise de vue. Les noms et prénoms de l'auteur devront être indiqués afin d'apparaître sur la photo publiée. Les photos ne devront être ni retouchées ni faire l'objet d'un montage par le biais d'un logiciel de photographie ou de graphisme et ne doivent faire apparaître aucune inscription ou sigle.

Les photos qui ne seront pas publiées dans le magazine pourront l'être sur le compte Instagram du Grésivaudan.



1

Effectuez votre demande de procuration en ligne en toute simplicité sur www.maprocuracion.gouv.fr



2

Rendez-vous au commissariat ou à la gendarmerie pour valider votre identité



3

Vous êtes informé par courriel dès que votre mairie a validé votre procuration

Qui est à l'initiative du projet ??

Le concept de tiers-lieu, qui a émergé dans les années 80, est plus que jamais d'actualité au moment où, COVID oblige, nous avons appris à travailler « hors les murs » de notre lieu de travail habituel tout en développant un besoin de retrouver des liens perdus par excès de distanciation.

Au sortir de cette crise, les tiers-lieux sont amenés à devenir des acteurs clés dans les territoires. Encouragés par les pouvoirs publics comme leviers de revitalisation territoriale, ils voient leur légitimité confirmée, leurs réseaux se structurer et leurs prérogatives s'élargir.

Il s'agit bien d'un projet à dimension intercommunale qui a pour objectif de contribuer à dynamiser nos territoires du Haut-Grésivaudan.

Une idée, une envie, une curiosité, une question... faites vous connaître !

luc.sindirian@lavhangard.com

Des habitants de Sainte-Marie d'Alloix et du Grésivaudan impliqués dans la vie associative ou le numérique, avec le soutien du conseil municipal séduit par le concept, ont bâti le projet.

Sa présentation a trouvé un écho favorable auprès de la communauté de communes Le Grésivaudan, du Département, de la Caisse d'Allocations Familiales.

Au regard de ces retours positifs, une association de préfiguration a été créée : l'avHangard'

Ses membres sont :

Marjolaine GAL, originaire de Sainte-Marie d'Alloix et directrice artistique de Mégapix'Ailes agence de conseil et production vidéo, présidente (<https://www.megapixailles.com>)

Régis RAMEL, ingénieur et passionné par la musique, le son et la vidéo, lui aussi originaire de Sainte-Marie d'Alloix, trésorier,

Luc SINDIRIAN, conseiller municipal délégué au numérique, secrétaire.

Le statut d'association de préfiguration répond à une volonté de préparer collectivement un projet équilibré dans ses dimensions économiques et sociales.

L'AvHangard' se veut être acteur de l'Économie Sociale et Solidaire du territoire.

* Un tiers-lieu ??
mais c'est quoi au juste ??? *

C'est ce qu'offrent les tiers-lieux

un espace de travail hors du domicile et de l'entreprise, mais également un lieu de loisirs, de détente, d'échanges.

Ces nouveaux espaces notamment influencés par le numérique, favorisent le lien, la créativité et donc l'innovation technique et économique, mais aussi écologique et sociale.

Projets collectifs,
rencontres informelles
Ouverture, flexibilité,
accessibilité.

interactions
sociales

Espace
hybride

espace personnel / ouvert
domicile / travail
convivialité /
concentration

Le tiers-lieu est défini par ses usagers et ses usages : il est ce qu'on en fait, il n'est pas juste un espace, il produit des interactions créatives, des modes d'organisation sociale et professionnelle.

Créativité,
initiative, partage

TIERS-LIEU :
une réponse aux besoins

- des jeunes ayant des idées à développer,
- des entrepreneurs solo,
- des travailleurs nomades,
- des entreprises en recherche de flexibilité,
- des associations ayant la volonté de mutualiser leur savoir-faire et leurs ressources,
- des habitants souhaitant participer ou développer une activité créative, collective, sociale...

A Sainte-Marie d'Alloix ?? Ah bon ??? Et pourquoi ???

Les ambassadeurs du projet sont des acteurs engagés sur la commune et le Grésivaudan depuis l'origine du projet :

- L'association SMA Production a initié le projet "Le tremplin vers la réussite" qui consiste en la formation d'entrepreneurs de demain dans les métiers de la vidéo et du cinéma. Nombreux sont les jeunes du "Club Vidéo" à s'être orientés vers les métiers de l'image, du son ou du spectacle ou à créer leurs entreprises. La Présidente Marjolaine GAL en est issue.
- Des entrepreneurs solo à la recherche de lieux de travail collaboratif,
- Un réseau d'entraide sur la commune qui a pour mission d'apporter des services partagés et mutualisés entre habitants,
- Un tissu associatif dynamique.

Pour donner une vocation à un lieu existant à réhabiliter : le Hangar à Sainte-Marie d'Alloix

Pour sa localisation attractive, facile d'accès sur la RD1090 qui relie Grenoble à Chambéry, emplacement idéal pour les habitants des différentes communes du territoire.

Les protagonistes ont le souci d'ouvrir ce projet à l'ensemble du territoire du Haut Grésivaudan : du Touvet à Barraux, de Tencin à Pontcharra sur l'autre rive de l'Isère mais aussi à Sainte-Marie du Mont, Allevard ou Crêts en Belledonne.

Une étude de besoins en cours...

Afin d'évaluer les besoins, un sondage a été diffusé au travers du réseau associatif des communes du canton du Haut-Grésivaudan, par le biais des présidents d'associations. Les premières analyses se fondent sur environ 90 réponses de personnes ayant trouvé, pour leur majorité, un intérêt particulier sur ce projet.

Vos réponses vont permettre :

- d'orienter les offres de services et d'activités en fonction des attentes et des besoins des futurs usagers ;
- de constituer un groupe de personnes désireuses de participer activement à l'offre de prestations ou d'utiliser les services proposés ;
- tout simplement d'être informé des suites de la démarche.

Et alors concrètement ??
Qu'est-ce qu'on trouvera dans ce tiers-lieu ???

l'avHangard'

3 AXES D'ACTIVITÉS

1 Un espace de travail

Qui accueillera des personnes souhaitant trouver un cadre convivial et collaboratif pour l'exercice de leur activité professionnelle ou associative. Cet espace pourrait s'ouvrir à toute personne vivant dans le Grésivaudan.

2 Un pôle numérique

qui regroupera des activités diversifiées : un espace de création son et vidéo, un Fablab pour les créateurs en herbe ou ceux qui veulent concrétiser leurs projets, un espace de formation et d'aide à la prise en main des outils numériques...

3 Un espace de vie sociale et de créativité

qui accueillera des habitants, des activités culturelles, des loisirs créatifs, des expositions, un espace regroupant des professionnels du bien-être, avec pour objectif de favoriser des initiatives intergénérationnelles



3 OBJECTIFS

INDIVIDUEL
COLLECTIF
TERRITORIAL

Faire éclore des projets individuels et collectifs ayant un intérêt territorial pour le Grésivaudan.

ALTER'INCUB
nous accompagne

Le projet a été retenu pour être accompagné par Alter'Incub, l'incubateur des projets de l'Économie Sociale et Solidaire de la région AURA. Cela permet à l'association de travailler de manière professionnelle à l'élaboration de sa stratégie, de son modèle économique et de sa gouvernance.

Votre avis nous intéresse !

Il est encore temps de répondre à l'enquête :

<https://www.lavhangard.com>

ÉTAT CIVIL

La Mairie de Saint Martin d'Hères ne demande plus l'autorisation aux parents pour communiquer sur la naissance de leur enfant. Nous ne pouvons donc plus publier que les naissances ayant lieu dans les autres maternités ou à domicile. Si vous souhaitez néanmoins apparaître dans le bulletin municipal n'hésitez pas à nous faire part de vos naissances !

Décès

Le 28 novembre 2021

Félix SERT

Le 30 janvier 2022

Raymond GROS

Le 18 février 2022

Alexandra SERIÉ épouse FERTON

Le 24 février 2022

Claude LAFORGE

PETITES ANNONCES

La ferme de l'herbépine ouvre un nouveau point de vente au Touvet



De retour au Touvet, son pays natal, Jérémy Chaffanel propose, à partir du 15 avril, des fruits et légumes frais et de saison de sa ferme à Têche.

Le point de vente sera ouvert tous les vendredis de 8h à 18h, chemin de la Rippe au Touvet.

Ce point de vente vient compléter l'offre existante :

- vente directe chez Bio Rucat,
- vente sur le marché le samedi matin par Bio Rucat et les Jardins de l'Arbonne

Pour retrouver la carte des producteurs, des Amap près de chez vous, <http://www.le-gresivaudan.fr/349-manger-local.htm>



Fond de commerce chaussures à vendre au Touvet

Le fond de commerce du magasin de chaussure est actuellement en vente. Le magasin va donc changer prochainement. L'occasion de rencontrer de nouveaux commerçants.

Voeux du Conseil municipal des enfants

À la fin du mois de janvier, les jeunes élus du Conseil municipal des enfants ont réalisé une vidéo où ils ont présenté leurs vœux.

Une vidéo où les élus, masqués, après une présentation rapide ont expliqué leur rôle et le fonctionnement du conseil municipal

des enfants. Ils ont présenté les projets qu'il voulait mener autour de l'écologie (écogestes, transports pour aller à l'école) et de l'embellissement du village.

Élus depuis juin 2020, leur mandat est malheureusement marqué par de nombreuses annulations d'événements où le

CME est traditionnellement présent. Ces contretemps ne les empêchent pas de participer aux événements qui ont lieu comme pour la distribution des colis en fin d'année dernière et d'avancer sur leurs projets.



Le conseil des sages reprend son activité

Le conseil des sages s'est à nouveau réuni au mois de mars, première réunion de ce mandat. Cette instance de concertation constituée d'aînés de notre village qui souhaitent s'investir et continuer à être partie prenante de la vie locale se réunit régulièrement. Ils sont associés aux projets municipaux, ils sont sollicités pour donner leur avis et faire des propositions au conseil municipal.

4 nouvelles personnes ont intégré cette commission consultative, ils se sont réunis une première fois au mois de mars.

Deux nouveaux projets leur ont été proposés pour ce nouveau mandat :

- Organisation d'un repas des anciens à la fin du printemps pour se retrouver après les annulations du repas de Noël et des repas partagés
- Réalisation et association au plan



bancs ; identifier les bancs présents et les endroits où il serait intéressant d'en planter.

Un travail à réaliser en partenariat avec les services techniques qui mettent en œuvre leur savoir pour les habitants. Ils travaillent

sur un prototype de banc en pierre. Prototype qui pourrait ensuite être disposé dans l'ensemble de la commune pour remplacer les bancs existants. Des bancs solides qui ne nécessiteraient que peu d'entretien et d'une solidité éprouvée.

UN BUDGET PARTICIPATIF C'EST QUOI ?

C'est à Porto-Alegre, au Brésil, qu'est né le budget participatif à la fin des années 1980. Ce processus de démocratie participative permet aux citoyens d'affecter une partie du budget d'investissement de leur collectivité à des

projets qu'ils ont eux-mêmes proposés. C'est un des nombreux outils à disposition des collectivités pour permettre aux habitants qui le souhaitent de co-construire l'action publique. Il vient compléter la démocratie représentative en conférant aux

habitants un droit de décision directe et des moyens inédits.

En 2019, en France, seules 130 communes sur 36 000 avaient adopté cette démarche.

UN BUDGET PARTICIPATIF AU TOUVET POUR QUOI FAIRE ?

Renforcer

la participation citoyenne

- Ouvert à tous les habitants
- À partir de 18 ans
- Chacun peut déposer un projet, participer à la journée de présélection et/ou au vote final.
- C'est totalement ouvert et cela permet de s'engager de manière très concrète pour notre village.
- Un effort particulier sera porté sur la participation des plus jeunes.

Servir

l'intérêt général

- Le premier critère à remplir pour qu'un projet soit retenu pour le vote final ? Être au service de l'intérêt général.
- Les propositions doivent permettre une amélioration qui bénéficiera au plus grand nombre.
- Elles ne doivent pas être à but lucratif ou servir des intérêts particuliers.



© Kerismaker

Améliorer

la transparence de l'action publique

- S'engager dans le budget participatif du Touvet c'est se frotter à la réalité de l'action publique et découvrir qu'elle est soumise à de nombreuses contraintes : financières, réglementaires, juridiques, techniques...
- Cela permet ainsi aux habitants de découvrir la réalité du fonctionnement de la commune et des différentes étapes d'un projet communal.

BUDGET PARTICIPATIF COMMENT ÇA MARCHE ?

6 septembre 2021

Vote du budget participatif au conseil municipal

Décembre 2021

Publication de l'appel à candidature dans le bulletin municipal

Mars 2022

Évaluation par les services municipaux de la recevabilité des projets au regard des critères détaillés dans le règlement.

Printemps 2022

Journée de présentation, débat et sélection des projets

- Les porteurs sont invités à présenter et débattre de leurs projets devant des citoyens volontaires.
- À l'issue de cette journée, jusqu'à 10 projets pourront être retenus pour passer la phase suivante.



© Kornkun

Juin 2022

Évaluation par les services municipaux de la faisabilité technique, juridique et financière des projets retenus.

Automne 2022

Vote des habitants pour retenir une liste de projets dans la limite de l'enveloppe de 25 000 €.

Fin d'année 2022

Début de la réalisation



© Eucalyp

UN BUDGET PARTICIPATIF

POUR FINANCER QUELS PROJETS ?

Une enveloppe

d'un montant de 25 000 €

- Pour cette **première année**, le conseil municipal a voté une enveloppe d'un montant de 25 000 €.
- Enveloppe à répartir en **au moins deux projets** pour une aide de la commune comprise **entre 5 000 € et 20 000 € par projet**.

Des propositions

dans des domaines variés

Les propositions des habitants peuvent concerner **un bâtiment, un site, une rue, un quartier** ou l'ensemble du territoire de la commune, dans **tous les domaines : écoles, sports, espace public, culture...**

Des critères

pour être recevable

- Pour être recevable, et au-delà de la notion d'intérêt général, le projet doit remplir plusieurs critères comme par exemple **relever des compétences de la Ville**, être **techniquement réalisable**, être **suffisamment précis** pour pouvoir être estimé juridiquement, techniquement et financièrement.
- En cas de **création d'un espace**, son entretien doit être **géré par les porteurs de projets eux-mêmes**.

Et bien sûr, il ne doit pas entrer en concurrence avec des activités associatives ou commerciales existantes.

- L'ensemble des critères est détaillé dans le **règlement du budget participatif**, voté en conseil municipal le 6 septembre et consultable à la mairie.



© Freepik

ÇA M'INTÉRESSE

COMMENT JE PARTICIPE

Vous avez un projet à soumettre ?

Avant le 31 mars 2022

- Compléter le dossier **téléchargeable sur le site internet www.letouvet.com** ou disponible à la mairie.
- Faire parvenir le dossier :
 - **par courriel**, mairie@letouvet.com
 - **par courrier** : Mairie du Touvet - 700 grande rue - 38660 Le Touvet
 - en le **déposant à l'accueil de la mairie**

Comment devenir membre

du comité de sélection ?

- Faites le nous savoir :
 - **par courriel**, mairie@letouvet.com
 - **par courrier** : Mairie du Touvet - 700 grande rue - 38660 Le Touvet
 - en le **déposant à l'accueil de la mairie**
- Vous pourrez **participer à la sélection des projets** lors de la présentation par les porteurs de projets au printemps prochain.



© Kiranshastry

QUI PEUT

VOTER ?

- Les **Touvetaines** et les **Touvetains**
 - À partir de **18 ans**
 - **Participez au vote qui se tiendra à l'automne 2022** pour choisir le ou les projets qui seront financés.
- Les **modalités de vote** seront disponibles **ultérieurement**



Au vu de la situation de guerre en Ukraine et du besoin des populations dans le pays attaqué et des réfugiés dans les pays limitrophes, la commune a appelé naturellement à une collecte d'urgence de dons en nature pour venir en aide au peuple ukrainien. Confor-

mément aux consignes nationales vous avez pu déposer dans de grands cartons donnés par des entreprises des produits d'hygiène ou relevant de l'hébergement, des produits pour les bébés comme du matériel de secours ou médical.

Vous vous êtes largement mobilisés dans cette chaîne de solidarité puisqu'à ce jour, ce sont plus de 10 m³ de dons qui ont été collectés. La Protection civile n'étant pas en mesure de faire face au transport jusqu'en Ukraine au regard de l'afflux massif, c'est le Secours Populaire qui se charge de tout acheminer en Ukraine comme en Pologne, en Roumanie ou en Hongrie.

L'appel à la générosité publique de la Protection civile vise aussi et surtout des dons financiers pour réaliser des kits d'hébergement et d'hygiène, de premiers secours et chirurgicaux : <https://don.protection-civile.org> ou par virement au :
IBAN : FR76 1027 8005

9800 0201 6430 684 - BIC : CMCIFR2A
Titulaire : FNPC Tour Essor 14 Rue Scandinici 93500 Pantin

Si vous disposez de solutions d'hébergement, n'hésitez pas à vous faire connaître à la mairie, qui relayera auprès de l'association " Accueil migrants Grésivaudan ". Ce collectif d'habitants du Grésivaudan et d'associations spécialisées dans l'accompagnement juridique, économique et social des migrants, vous informe sur la réalité de l'hébergement.



Plus d'info

04 76 92 34 34 ou
par mail mairie@letouvet.com